

COMMISSIE VOOR DE
BUITENLANDSE BETREKKINGEN

COMMISSION DES RELATIONS
EXTERIEURES

van

du

DINSDAG 8 NOVEMBER 2016

MARDI 8 NOVEMBRE 2016

Namiddag

Après-midi

De behandeling van de vragen en interpellaties vangt aan om 14.59 uur. De vergadering wordt voorgezeten door de heer Dirk Van der Maelen.

Le développement des questions et interpellations commence à 14.59 heures. La réunion est présidée par M. Dirk Van der Maelen.

01 Questions jointes de

- M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les déclarations du ministre de l'Économie allemand au sujet de l'échec des négociations en cours sur le TTIP" (n° 13251)
- M. Dirk Van der Maelen au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les négociations du TTIP" (n° 13263)
- M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les déclarations du secrétaire d'État français au Commerce extérieur au sujet de l'échec des négociations en cours sur le TTIP" (n° 13277)
- Mme Katrin Jadin au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'état d'avancement des négociations du Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP)" (n° 13295)
- M. Peter Luykx au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'avenir du TTIP" (n° 13366)
- M. Marco Van Hees au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la poursuite des négociations sur le TTIP" (n° 14860)

01 Samengevoegde vragen van

- de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de uitspraken van de Duitse minister van Economie over het mislukken van de lopende onderhandelingen over TTIP" (nr. 13251)
- de heer Dirk Van der Maelen aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de TTIP-onderhandelingen" (nr. 13263)
- de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de uitspraken van de Franse staatssecretaris voor Buitenlandse Handel over het mislukken van de lopende TTIP-onderhandelingen" (nr. 13277)
- mevrouw Katrin Jadin aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de stand van zaken met betrekking tot de onderhandelingen over het Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP)" (nr. 13295)
- de heer Peter Luykx aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de toekomst van TTIP" (nr. 13366)
- de heer Marco Van Hees aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de voortzetting van de onderhandelingen over TTIP" (nr. 14860)

Président: Katrin Jadin.

Voorzitter: Katrin Jadin.

01.01 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Madame la présidente, monsieur le vice-premier ministre, mes deux

questions étaient datées du 29 et du 30 août. Je vais faire une combinaison des deux car, entre-temps, beaucoup de choses se sont passées.

Le ministre de l'Économie, vice-chancelier et chef de file du Parti social-démocrate au sein du gouvernement allemand, Sigmar Gabriel, a annoncé, le 28 août, l'échec des négociations sur le TTIP. Lors d'une interview accordée à la chaîne de télévision ZDF, il a expliqué que "les négociations avec les USA ont *de facto* échoué parce que nous, les Européens, nous ne voulions pas nous soumettre aux exigences américaines".

Le 30 août dernier, sur les ondes de la radio française, RMC, le secrétaire d'État français au Commerce extérieur Matthias Fekl a, lui, déclaré ceci: "Il n'y a plus de soutien politique de la France à ces négociations" ou encore, plus tard, "La France demande l'arrêt de ces négociations".

Ces deux importantes déclarations sont intervenues alors que, le 23 juin dernier, les citoyens du Royaume-Uni se sont prononcés par référendum contre le maintien de leur pays dans l'Union européenne. De plus, l'objectif affiché de la Commission et du Conseil était de finaliser les négociations du TTIP avant la fin du second mandat du président américain Obama. Les élections présidentielles ont lieu aujourd'hui.

Monsieur le vice-premier ministre, pourriez-vous détailler les points de divergence - ce que le vice-chancelier allemand admet être des "exigences américaines" - auxquels les partenaires européens ne voulaient pas se soumettre? Si M. Gabriel y fait référence, je suppose que ces exigences ont été débattues en Conseil, où vous siégez.

En ces temps particulièrement troublés pour l'Union européenne – je pense évidemment au Brexit –, ne vous semble-t-il pas préférable de changer radicalement de stratégie et de concentrer les énergies des institutions nationales et européennes à un approfondissement social et écologique de l'Union plutôt que de persister dans cette fuite en avant libre-échangiste qui a désormais montré avec fracas sa capacité à éloigner encore plus les citoyens européens du projet européen?

Enfin, en ce qui concerne la France et l'Allemagne, la Belgique suivra-t-elle ses principaux alliés politiques et économiques dans cette volonté d'arrêter les négociations du traité transatlantique?

Voorzitter: Rita Bellens.

Présidente: Rita Bellens.

01.02 **Dirk Van der Maelen** (sp.a): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, ook mijn vragen zijn al twee maanden oud en zijn dus gedateerd. Ik zou ze dan ook een beetje willen aanpassen.

Er wordt heel vaak gezegd dat het CETA het kleine broertje van het TTIP is. Nu is er een periode van windstille. Wij kunnen immers stellen dat het duidelijk is dat er geen serieuze onderhandelingen rond het TTIP kunnen worden gevoerd, tot er in de Verenigde Staten een nieuwe president is. Misschien zal de uitslag van de verkiezingen die in Frankrijk en Duitsland gebeuren, ook nog belangrijk zijn.

Mijnheer de minister, aangezien het CETA het kleine broertje van het TTIP is, is het belangrijk dat wij zo snel mogelijk duidelijkheid kunnen krijgen over de compatibiliteit van het International Court System dat in het CETA en ook in het TTIP is opgenomen met de Europese verdragen.

In het akkoord rond het CETA dat tussen de Belgische federale regering en de Waalse regering is gesloten, staat dat aan het Europees Hof van Justitie een *legal opinion* zal worden gevraagd.

Mijnheer de minister, mijn vragen zou ik rond die bepaling willen concentreren.

Ten eerste, hoever staan wij daarmee?

Ten tweede, wie zal die vraag indienen? Is dat, naar ik aanneem, de federale regering? Wie zal de bevoegde minister zijn? Tot wie zullen wij ons moeten wenden? Is dat tot u of misschien tot de minister van Justitie?

Ten derde, ik zou willen aandringen dat wij de kwestie heel au sérieux nemen. België is een van de stichtende landen van de Europese Unie. Mijnheer de minister, ik ken u als een echte Europeaan.

De vraag die aan het Europees Hof van Justitie zal worden voorgelegd, is of wij blijven geloven in de Europese rechtsorde, die gebaseerd is op het feit dat het Europees Hof van Justitie via prejudiciële vragen toeziet op de interpretatie van Europese regelgevingen in de meest diverse domeinen. Het gaat om interpretaties die in nationale rechtbanken en nationale hoge colleges worden genomen. De bewaker van de Europese rechtsorde is het Europees Hof van Justitie.

Als daarnaast via het ICS een nieuwe rechtsorde wordt gecreëerd waar, buiten de Europese rechtsorde, op initiatief van een groot bedrijf een betwisting op gang kan worden gebracht rond een nationale regel die voortspuit uit Europese richtlijnen bijvoorbeeld of als zelfs Europese regelgeving in betwisting gebracht zou kunnen worden, dan verliest dat Europees Hof van Justitie die bewakersrol van de Europese rechtsorde en lopen we het gevaar een ondergraving van die Europese rechtsorde te hebben.

Hiermee wil ik zeggen, laat ons gebruik maken van de windstilte die er nu bestaat rond het TTIP. Ik denk niet dat de fundamentalistische *free traders* het al opgegeven hebben. Ze zullen proberen, desnoods na de verkiezingen in Duitsland, om het TTIP weer tot leven te wekken. Laat ons echter van die periode gebruik maken om als land zo snel mogelijk die *legal opinion* te vragen van het Europees Hof van Justitie zodat we niet het risico lopen dat het CETA of het TTIP eerst goedgekeurd zijn en dat het Europees Hof van Justitie nadien zegt dat die beide verdragen haaks staan op de Europese rechtsorde.

01.03 Kattrin Jadin (MR): Madame la présidente, monsieur le ministre, mes questions seront quelque peu différentes de celles posées par mes collègues, bien qu'elles concernent aussi les propos tenus par le ministre allemand Sigmar Gabriel. En effet, à la fin du mois d'août, ce dernier a déclaré que les négociations autour du TTIP avaient *de facto* échoué. Son homologue français, pour sa part, avait fait état de la volonté de la France de s'en retirer. Cela avait suscité un certain émoi au sein de l'Union européenne.

Pouvons-nous, monsieur le ministre, obtenir des informations plus détaillées quant à l'état d'avancement des négociations? Quelle est la nature des blocages éventuels? Confirmez-vous l'organisation d'une prochaine réunion des ministres du Commerce extérieur des vingt-sept États membres de l'Union européenne? Enfin, dans l'affirmative, quelle sera la position défendue par le gouvernement relativement à la possibilité d'une suspension des négociations autour du TTIP?

01.04 Marco Van Hees (PTB-GO!): Madame la présidente, monsieur le ministre, je ne répéterai pas les déclarations des ministres allemand ou français qui ont déjà été citées par mes collègues. Nous étions fin août. Sigmar Gabriel, notamment, parlait d'échec *de facto*. Nous nous disions qu'ils avaient entendu le vent de la contestation qui souffle en Europe, et qu'ils allaient revenir sur ces traités CETA et TTIP. Sauf que...!

01.05 Kattrin Jadin (MR): Pas sur le CETA!

01.06 Marco Van Hees (PTB-GO!): Au moment où ils disaient cela, il s'agissait en tout cas du TTIP. Vous avez parfaitement raison, madame Jadin. Toujours, d'ailleurs! Vous relevez bien, justement, qu'il s'agissait de faire passer plus facilement le CETA et que c'est pour cela qu'ils émettaient ces réserves sur le TTIP.

Monsieur le ministre, nous vous avons entendu être critique, voire davantage, vis-à-vis du TTIP, au moment où il s'agissait de faire passer le CETA. Si ce n'est qu'entre-temps, Sigmar Gabriel s'est félicité d'une victoire potentielle d'Hillary Clinton pour l'avenir du TTIP. C'est peut-être un peu prématuré. Cela semble confirmer que les déclarations antérieures avaient pour but de faire avaler plus facilement le CETA.

Monsieur le ministre, quelle est finalement votre position sur le TTIP et quelle est la position européenne suite au Conseil de Bratislava qui a eu lieu en septembre dernier? Le mandat du TTIP sera-t-il renégocié suite aux vifs débats ayant eu lieu sur le CETA?

La Belgique s'est engagée à aller devant la Cour européenne de Justice concernant le mécanisme d'arbitrage, dans le cadre du CETA. Avez-vous des précisions à nous apporter quant à cette procédure? Surtout, quel serait l'effet sur le TTIP d'un avis négatif de la Cour, vu la position américaine et le droit de ce même État?

Enfin, est-il exact que certains États ont plaidé pour reprendre les négociations sous un nouveau nom?

01.07 Minister Didier Reynders: Het is misschien eerst en vooral nuttig om één of twee punten te herhalen. Het CETA is nu een door alle lidstaten ondertekend verdrag, een akkoord, nadat er sinds 2009 over is

onderhandeld. Ik heb het ondertekend, alsook de Europese Commissie en Canada. Het verdrag moet nu het ratificatieproces doorlopen.

Over het TTIP wordt er nog steeds onderhandeld. Er is geen akkoord en er is dus geen tekst van een mogelijk verdrag. Na drie jaar onderhandelen stellen wij vast wat de verschillende divergenties tussen de twee partners zijn. Het is dan ook zeer moeilijk om te zeggen dat het CETA een zoon van het TTIP is. Het TTIP is drie jaar oud en het CETA is zeven jaar oud.

Ik heb altijd gezegd dat een goed CETA een zeer goede bescherming biedt tegen een mogelijk slecht TTIP. Wij hebben nu met het CETA een model, een standaard, met een zeer brede democratische goedkeuring door veel parlementen, met brede meerderheden. Zelfs in het Waals Parlement werd het CETA door meer dan twee derde goedgekeurd. Wij hebben nu een zeer brede democratische steun van verschillende parlementen. Het was zeer interessant voor mij om te zien dat zo veel parlementsleden op eenzelfde dag een positief antwoord hebben gegeven op het CETA. Daardoor was de ondertekening van het akkoord mogelijk.

Wat het Europees Hof van Justitie betreft, is er een akkoord. In een verklaring met onze collega's van de deelstaten hebben wij gemeld dat wij het Europees Hof zullen vragen of het nieuwe ICS conform de verdragen is. Wij zijn nu bezig met een onderzoek om een antwoord te geven op die verschillende vragen. Wie zal dat doen, in welke vorm? Ik heb dat gevraagd aan de directie-generaal Europa van mijn departement.

Wij zullen verder gaan met de correcte uitvoering van dat engagement; er is trouwens al een vraag, weliswaar alleen van de Commissie, voor het Hof in verband met een verdrag met Singapore. Een positief antwoord van het Hof in verband met Singapore, een oudere vorm van arbitrage, betekent wellicht ook een positief antwoord op onze vraag, ook al gaat het om een andere vorm van arbitrage.

Hoe dan ook zijn wij bereid die vraag te stellen aan het Hof. Ik heb dus aan mijn administratie gevraagd om een concreet onderzoek daaromtrent te voeren. Wij zullen de procedure starten.

Pour ce qui concerne les positions des différents gouvernements, je rappelle d'abord qu'en Belgique, sous la législature précédente, en mai 2013, le gouvernement belge a plaidé de concert avec ses 27 partenaires européens en faveur des négociations commerciales transatlantiques devant donner lieu à un Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, en clair le TTIP, ambitieux, équilibré et inclusif.

Au Conseil informel Commerce de Bratislava, en date des 22 et 23 septembre, j'ai effectivement rejoint la majorité de mes collègues pour plaider la poursuite des négociations, à la condition expresse qu'elles permettent de parvenir, comme déjà demandé en 2013, à un accord ambitieux, équilibré et inclusif. C'était déjà le cas dès le début pour le mandat des négociations, sans se fixer d'échéance.

Je le rappelle: il a fallu six, sept ans pour conclure avec le Canada - un partenaire de moins de 40 millions d'habitants. Il est évident que des négociations avec un partenaire de plus de 300 millions de consommateurs et qui est une puissance mondiale comme les États-Unis, prendront un peu de temps. Et je suis toujours surpris qu'on veuille donner l'impression qu'en deux ou trois ans, tout devrait être bouclé avec les États-Unis alors que, je le répète, il en a fallu six ou sept avec un partenaire respectable mais d'une autre taille comme le Canada.

En ce qui concerne les déclarations des uns et des autres, je peux seulement vous dire que c'est la ligne qui a été confirmée par les 28 chefs d'État et de gouvernement dans les conclusions qu'ils ont adoptées le 21 octobre, où le Conseil européen invite également la Commission européenne à poursuivre les négociations avec les autorités des États-Unis afin qu'un accord de libre-échange ambitieux, équilibré et global puisse être présenté.

Vous me permettrez donc de ne pas me prononcer sur les discussions au sein des différentes coalitions dans d'autres pays. J'ai déjà assez de discussions dans la coalition en Belgique. Si vous vous interrogez sur les raisons pour lesquelles un ministre n'était pas d'accord avec sa chancelière ou un autre avec son président, écrivez-leur mais je ne vais pas me prononcer sur le sujet.

Je constate simplement que tous les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la position qui était celle, pas seulement de la Belgique, mais de la majorité des ministres lors du Conseil informel, qui, lui, ne pouvait

pas prendre de décision à Bratislava, en septembre. Mais, c'est toujours très intéressant d'essayer de comprendre les raisons qui font que des coalitions ont parfois des tensions ou des moments de divergence en leur sein. Je constate en tout cas qu'au Conseil européen, la position était la même de la part de l'ensemble des participants.

Sur le plan des attentes européennes, la Belgique souhaite spécifiquement une plus grande ambition américaine dans le domaine de l'accès au marché, en particulier pour le secteur des services maritimes belges et les marchés publics en général - pour l'instant, il n'y a pas cette ouverture -; davantage de progrès dans le contexte de la coopération réglementaire, notamment pour ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que la réglementation et la coopération pour l'exportation de produits pharmaceutiques; une poursuite des travaux pour le développement de nouvelles règles commerciales, particulièrement un chapitre plus ambitieux sur le développement durable et les normes de l'OIT, ainsi que pour la facilitation de l'intégration des PME dans le commerce transatlantique.

Le 15^e cycle de négociations, qui s'est déroulé à New York du 3 au 7 octobre, a été généralement qualifié de positif. Il n'a cependant pas permis d'avancées substantielles sur les points que je viens de citer. Le prochain Conseil des Affaires étrangères "Commerce" du 11 novembre sera l'occasion de donner de nouvelles orientations sur le TTIP avant la période transitoire menant à la nouvelle administration présidentielle américaine. Il est évident que nous allons au-devant d'une période d'attente entre l'élection qui se déroule pour l'instant aux États-Unis et la mise en place de la nouvelle administration, en sachant qu'il y aura aussi, dans la même période, des élections en mars aux Pays-Bas, au printemps les élections présidentielles en France et ensuite des élections en Allemagne. Il y aura fort probablement une année de transition. Mais, comme l'ont répété la Commission européenne et le Conseil européen, les négociations se poursuivront en fonction des rounds de négociations que la nouvelle administration américaine sera prête à reprendre.

Je l'ai dit, nous avons un certain nombre de demandes. Au-delà de ces demandes, le CETA, qui fort heureusement a convaincu tout le monde ou une large majorité dans tous nos parlements, est une bonne garantie pour permettre d'aller vers un texte correct du futur TTIP. Cela donne des standards dans une série de domaines, que nous allons tenter de développer aussi dans le partenariat avec les États-Unis. À quel moment aboutirons-nous? Je n'en sais rien. Il a fallu six ou sept ans pour conclure avec le Canada; il n'y a que deux ou trois ans de négociations avec les États-Unis; il me paraît assez logique que cela prenne un peu plus de temps. Nous verrons d'ailleurs comment les États-Unis vont faire évoluer leurs autres négociations, notamment côté Pacifique. Cela dépendra aussi de la nouvelle administration américaine.

Pour ce qui concerne de nouveau le Conseil "Commerce" du 18 octobre et les points que nous avons défendus, j'ai rappelé à mes collègues que la mixité européenne avait l'avantage d'entraîner une mixité belge dans le traitement du CETA et, dans ce cadre, j'ai rappelé les décisions qui avaient impliqué les différents niveaux de pouvoir concernés de la Belgique.

J'ai aussi remercié la Commission pour sa participation à des auditions parlementaires organisées à tous niveaux: fédéral et fédérés. En plus de l'*outreach* du fédéral, la commissaire Malmström et son directeur général ont en effet, à ma demande, participé à une série de débats dans les parlements régionaux où, je fais remarquer en passant, l'essentiel des questions, pour ne pas dire toutes, portait sur le TTIP et non pas sur le CETA, comme je l'ai beaucoup entendu dire ces derniers temps. Les documents parlementaires en font foi. J'ai toutefois indiqué qu'à ce stade, le gouvernement fédéral et la Région flamande confirmaient leur volonté de signer le CETA mais que ce n'était pas le cas des autres entités fédérées, ce qui empêchait la Belgique dans son ensemble de signer à titre national et de donner son accord à la signature par l'Union européenne.

J'ai rappelé mon appel, en ouverture des débats de la réunion ministérielle informelle de Bratislava le 23 septembre 2016, en soutien à l'idée d'une déclaration interprétative conjointement préparée par la Commission et le Canada, à la fois sur le fond - clarifications nécessaires à des préoccupations légitimes, normes sociales et environnementales, fonctionnement de l'ICS, services publics et d'intérêt général et d'autres éléments encore; ces clarifications ont été exprimées pas seulement en Belgique, dans d'autres pays également, par un grand nombre de citoyens -, et sur la forme concernant la force juridique et l'association des États membres par l'intermédiaire du Conseil à ce type de déclaration. Cette volonté de rendre liante la déclaration et d'autres déclarations a été confirmée, à travers notamment l'adoption par le Conseil et la publication de ces différents textes.

J'ai accueilli la déclaration du Conseil stipulant l'arrêt obligatoire de l'application provisoire du CETA dans

l'hypothèse où le processus constitutionnel d'un État membre causerait l'échec définitif de la ratification. J'avais en effet obtenu la confirmation explicite du service juridique du Conseil que cette disposition s'appliquerait au modèle constitutionnel belge et notamment à la responsabilité qui est attribuée au parlement des entités fédérées. Le débat portait sur, d'une part, le blocage qui pourrait intervenir de la part de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe en Allemagne et, d'autre part, du même blocage qui pourrait intervenir de l'application des processus constitutionnels dans un quelconque pays de l'Union européenne: chez nous, dans le cadre d'un traité mixte, c'est-à-dire la compétence de ratification de toutes les entités. Dans d'autres pays, d'autres préoccupations étaient évoquées. Je pense notamment à une longue suspension de séance demandée par nos voisins néerlandais qui, sur certains textes, ont organisé un référendum consultatif.

Sur cette base, j'ai remercié mes collègues de leur compréhension, après quelques heures de discussion, le mardi, et confirmé la poursuite des consultations du niveau fédéral avec la Commission et les entités fédérées. Ces consultations ont permis à la Belgique de donner le 28 octobre dernier son accord à la signature du CETA. Cet accord s'est matérialisé par la signature européenne, lors du Sommet Union européenne-Canada du 30 octobre, un jour plus tôt, par ma signature du CETA, au nom de la Belgique.

Comme suite à l'accord trouvé au Comité de concertation, le 27 octobre dernier, la Belgique demandera un avis à la Cour européenne de Justice, concernant la compatibilité de la ICS avec le traité européen. Par ailleurs, ce point a été acté dans la déclaration unilatérale, que la Belgique a jointe à la décision de signature du CETA, au nom de l'Union européenne. Mes services, et ceux du premier ministre, ont été saisis du dossier. Nous examinons à la DGE, comment organiser l'introduction de cette demande, qui sera effectivement réalisée.

Pour la suite des travaux, la Commission est déterminée à continuer la discussion. Plusieurs États, dont la Belgique, veulent demander, en ce qui concerne le TTIP, un certain nombre d'avancées très concrètes, mais il est fort probable que nous devons attendre la mise en place d'une nouvelle administration américaine pour voir à quel moment et sous quelle forme reprendre le round suivant des négociations, le 16^e si je ne me trompe pas, en ce qui concerne un éventuel TTIP.

01.08 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Le mérite de tout ce débat autour du CETA, qui a duré 15 jours, est qu'il aura amélioré la transparence et la connaissance du grand public d'un sujet jusque là confiné aux Conseils, aux gouvernements régionaux et nationaux, voire au gouvernement fédéral, et dans notre commission, ou même en plénière. Vous dites que le CETA n'a pas fait l'objet de beaucoup de discussions. Pas autant que le TTIP, c'est vrai, pas autant. Mais il a fait l'objet de discussions car, pas plus tard que le 3 mars dernier, nous avons déposé une résolution, qui est revenue en plénière le même jour et qui a été rejetée, mais qui prévoyait...

01.09 Didier Reynders, ministre: (...) Au niveau des parlements régionaux... Je vous ai parlé de la motion des parlements régionaux? Elle a été interrogée - vous pourrez consulter les documents parlementaires - pratiquement exclusivement sur le titre.

01.10 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Ici, à la Chambre, elle a été également interrogée sur le CETA.

En ce qui concerne l'avis demandé à la Cour de Justice de l'Union européenne à propos de l'incompatibilité de dispositions du CETA, voilà un élément que nous avons promu dans une résolution et nous sommes très heureux aujourd'hui d'être rejoints, y compris par vous-même, proposition qui avait été assez violemment rejetée le 3 mars dernier par la majorité.

Aujourd'hui, le CETA qui a été signé, le TTIP et le TiSA, qui sont toujours en négociation, représentent pour nous, les Verts, une hydre à trois têtes.

Il s'agit, comme vous l'avez dit, d'un modèle pour tous les futurs traités touchant à la politique commerciale de l'Union européenne. L'objectif n'est pas un simple traité de libre-échange qui vise à supprimer les barrières commerciales et développer le commerce, il entend supprimer les barrières non commerciales qui constituent des normes entravant le libre-échange, ce qui est profondément différent de nos habitudes politiques.

Aujourd'hui a débuté la COP22. Nous avons signé un accord lors de la COP21, qui engage tous les pays du monde à tendre vers une diminution drastique des gaz à effets de serre pour atteindre un réchauffement

climatique qui n'excédera pas deux degrés ou même un degré et demi.

Je constate ici une terrible contradiction avec la politique envisagée en matière de libre-échange et de suppression des barrières non tarifaires.

L'intensification des échanges commerciaux entre des zones très éloignées développera l'émission de polluants et de CO₂ et est contraire aux principes que nous avons signés lors de la COP21 et que nous allons bientôt ratifier.

J'estime qu'il est temps de se concentrer vers un approfondissement de l'Union européenne plutôt que de l'élargir sans appliquer la régulation actuelle, ce que représentent ces traités de libre-échange

01.11 Dirk Van der Maelen (sp.a): Ik zou bij de minister nog eens een lans willen breken om zo snel mogelijk dat advies van het Europees Hof van Justitie te vragen. Ik weet niet of ik u goed heb begrepen, maar ik zou de raad geven om niet te wachten op een uitspraak in de Singaporecase. De Singaporecase was een case die gaat over de vraag of dat verdrag nu een exclusieve Europese bevoegdheid is dan wel een gemengde. De vraag die België moet stellen, is: is ICS al dan niet compatibel met de Europese verdragen, wat ook de uitkomst moge zijn van de Singaporecase.

Er zijn maar twee mogelijkheden. Ofwel zegt men dat het een gemengde bevoegdheid is en dan heeft dat helemaal geen impact op het CETA. Ofwel zegt men dat het een exclusief Europese bevoegdheid is, maar dat betekent nog altijd niet dat de vraag rijst of het verdrag dat voorziet in een ICS en dat gecatalogeerd wordt als exclusief Europese bevoegdheid compatibel is met de Europese verdragen. De vraag blijft gesteld.

Ik dring er niet alleen op aan om het snel te doen, maar ook om niet te tekenen en dus het ratificatieproces niet te voleindigen vooraleer er duidelijkheid is over de positie van het Grondwettelijk Hof in Karlsruhe en over de *legal opinion* van het Europees Hof van Justitie. Zou één van die verdragen – het zal niet het TTIP zijn, maar het CETA – geratificeerd zijn en nadien beslist ofwel het hof van Karlsruhe ofwel het Hof van Luxemburg dat die verdragen niet compatibel zijn met de Europese rechtsorde, dan is er nog wat ik de “zombieclausule” noem, die ervoor zorgt dat gedurende twintig jaar buitenlandse investeerders zich nog steeds mogen beroepen op het verdrag dat door het hof van Karlsruhe of het Hof van Luxemburg incompatibel is verklaard met de Europese rechtsorde.

Collega's, dat staat in die teksten: als één van de partijen zijn verdragrechtelijke verplichtingen niet kan nakomen, hebben de bedrijven gedurende twintig jaar het recht om zich te beroepen op die verdragen. Daarom zo snel mogelijk die *legal opinion* vragen aan het Europees Hof van Justitie. Dat zijn we aan onszelf en zeker aan degenen die houden aan de Europese constructie verschuldigd.

01.12 Katrin Jadin (MR): Madame la présidente, monsieur le ministre, je tiens à vous remercier pour les éclaircissements que vous nous avez apportés. La réponse que vous nous avez fournie est très étayée. Cela dit, je partage votre émotion. En effet, la Région wallonne a enfin compris, avec la force et la vigueur qui est la sienne, l'intérêt de soutenir le CETA.

01.13 Marco Van Hees (PTB-GO!): (...)

01.14 Katrin Jadin (MR): Non. Avec une force démocratique très importante. Les débats ont été nombreux.

(...): (...)

01.15 Katrin Jadin (MR): Il est vrai que l'on n'entend pas beaucoup les membres du PTB; j'avais oublié cet aspect.

J'aurais envie de dire "tout ça pour ça". Je ne parle pas du CETA, monsieur le ministre. Je parle du TTIP. En effet, si on considère tous les événements de manière chronologique, en partant du mandat – nous en avons beaucoup parlé en commission, nous avons même élaboré une résolution sur le sujet – qui trace aussi les lignes rouges à ne pas dépasser dans le cadre des négociations en cours ou non, on pouvait se douter de ce qui aller arriver. Chacun savait quand allaient arriver les élections américaines. Chacun savait aussi que des élections très importantes auraient lieu en Europe dans les deux années à venir. Pour ce qui nous concerne, des élections auront lieu dans deux ans et demi. Il est évident que les choses ne se feront

pas, comme certains l'ont laissé à penser, dans les deux ou trois ans.

Les questions qui se posent aujourd'hui, en connaissance de cause, au regard des mandats que l'on connaît, sont-elles ou non légitimes? Je ne sais pas. Je pense que nous avons tout intérêt à continuer à négocier avec force, en parlant d'une voix unanime au niveau européen pour pouvoir déterminer les standards qui sont les nôtres.

Comme vous l'avez précisé, monsieur le ministre, il y a encore certaines réticences, au niveau des États-Unis, pour ce qui concerne l'accès à certains marchés publics. Il est évident que nous avons tout intérêt à défendre nos intérêts au niveau européen. Il y va de l'avenir de notre tissu économique, de nos petites et moyennes entreprises ainsi que de l'industrie européenne.

01.16 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir confirmé, plus ou moins implicitement, la manœuvre qui était celle de certains représentants des gouvernements allemand et français pour faire passer le CETA plus facilement, en critiquant ou même en condamnant presque le TTIP. Je n'ai pas bien compris, parce que vous avez hésité, si à Bratislava, vous parliez d'unanimité ou de majorité. Vous sembliez hésiter entre les deux termes.

01.17 Didier Reynders, ministre: Majorité.

01.18 Marco Van Hees (PTB-GO!): Majorité, donc pas unanimité. Il serait intéressant de connaître les positions.

01.19 Didier Reynders, ministre: Chez nous, la position était la même entre le ministre du Commerce et le premier ministre. Ailleurs, je ne peux pas le garantir.

01.20 Marco Van Hees (PTB-GO!): Peut-on savoir quelles étaient les voix dissonantes?

01.21 Didier Reynders, ministre: Non, car la réunion était informelle.

01.22 Marco Van Hees (PTB-GO!): Je peux comprendre.

Monsieur le ministre, vous n'avez pas répondu – mais vous allez me dire que la question ne se pose pas dans l'immédiat – à ma demande de savoir ce qui se passerait en cas de réponse négative de la Cour de Justice. Pourtant la question est intéressante.

Dernière chose, monsieur le ministre, si je peux vous conseiller de prendre connaissance à temps des résolutions des parlements régionaux sur le TTIP parce que vous sembliez un peu découvrir à la dernière minute ces résolutions, dans le cadre du CETA. Peut-être que sur le TTIP, il serait bien de s'y prendre à l'avance et de voir quelle est l'opposition qui existe déjà à l'heure actuelle.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

02 Samengevoegde vragen van

- de heer Dirk Van der Maelen aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het Italiaanse voorstel tot oprichting van een 'Schengen van de Defensie'" (nr. 13255)

- de heer Dirk Van der Maelen aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de plannen van Duitsland en Frankrijk tot oprichting van een European Defence Union" (nr. 13542)

02 Questions jointes de

- M. Dirk Van der Maelen au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la proposition faite par l'Italie de créer un 'Schengen de la Défense'" (n° 13255)

- M. Dirk Van der Maelen au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les projets de l'Allemagne et de la France de création d'une Union européenne de Défense" (n° 13542)

02.01 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, ik heb daarnet gezegd dat ik mij stoorde aan het feit dat ik geen Belgische stem hoorde in het debat dat in Europa is losgebarsten rond de toekomst van de Europese defensie. Ik herinner mij dat België altijd een van de trekkers is geweest van dat debat rond een Europese defensie. Ik herinner mij nog dat wij de banbliksems van vele landen op ons afriepen bij het begin van deze eeuw tijdens het Belgische voorzitterschap toen wij pleitten voor een Europees hoofdkwartier voor defensie.

Ik stel vast dat er na de brexit ineens een opstoot van plannen is om tot een Europese defensie te komen. De Italianen, de Fransen en de Duitsers lanceren plannen. Zelfs de Hongaren en de Baltische Staten lanceren plannen. Van wie wij in dit debat echter niets horen, is België.

Ik heb twee vragen. Ten eerste, waarom hoor ik niets van België? Waarom zijn wij stom in dit debat?

Ten tweede, hoe staat ons land tegenover initiatieven van bijvoorbeeld Duitsland en Frankrijk — volgens mij de meest geloofwaardige initiatieven — om eindelijk te komen tot de uitbouw van een Europese defensie?

02.02 Minister Didier Reynders: Mevrouw de voorzitter, mijnheer Van der Maelen, na de uitkomst van het brexit-referendum en de publicatie van de globale strategie van de EU heeft het debat over de toekomst van de Europese defensie een nieuwe impuls gekregen.

Frankrijk en Duitsland hebben een voortrekkersrol opgenomen in het debat over de uitwerking van een globale strategie op het vlak van veiligheid en defensie, inhakend op de hoge prioriteit die hieraan wordt gegeven door de Hoge Vertegenwoordiger Mogherini. Mevrouw Mogherini was vragende partij om verder te gaan op het vlak van defensie.

De twee landen pleiten voor een alomvattende, realistische en geloofwaardige defensie in de Europese Unie en formuleren in die optiek een aantal voorstellen. Frankrijk en Duitsland pleiten niet voor de oprichting van een Europees leger. In het vooruitzicht van het vertrek van het Verenigd Koninkrijk uit de EU wensen zij een versterking van het gemeenschappelijk veiligheids- en defensiebeleid met alle 27 lidstaten. Om daarenboven op bepaalde vlakken de integratie te versnellen en/of te verdiepen, wordt permanent gestructureerde samenwerking als optie voorgesteld, waaraan lidstaten vrijwillig kunnen deelnemen.

In opiniestukken hebben de Italiaanse ministers van Buitenlandse Zaken en Defensie gepleit voor een versterking van de Europese defensie. Het verdrag biedt via PESCO (*Permanent Structured Cooperation*) de mogelijkheid om met een aantal lidstaten sneller te gaan op dat vlak, maar de besluitvorming in dat kader is complex. Daarom stellen zij voor dat, buiten het verdrag, een aantal lidstaten op basis van een ad-hocakkoord hun militaire capaciteit zouden delen, waarbij andere lidstaten zouden kunnen aansluiten, vergelijkbaar met Schengen.

België is voorstander van het benutten van het volle potentieel dat het verdrag van Lissabon biedt. In de eerste plaats moet getracht worden om, waar mogelijk, vooruitgang te boeken op het vlak van de veiligheid en defensie met alle lidstaten samen. Indien een meer flexibele besluitvorming nodig blijkt, kan versterkte samenwerking of PESCO een meerwaarde bieden. Bestaande vormen van samenwerking buiten het verdrag, zoals het eurokorps, kunnen eveneens de EU-capaciteit verder versterken.

België verwelkomt deze initiatieven en werkt vanuit een traditie van voluntarisme en realisme op constructieve wijze mee aan de andere versterking van het GVDB. Ons land blijft als vanouds pleitbezorger van een meer inclusieve, efficiënte en slagvaardige Europese defensie. De Belgische budgettaire realiteit leidt ons echter ook tot een meer bescheiden opstelling in het debat. Nauwere samenwerking richt zich namelijk in de eerste plaats op lidstaten die bereid zijn om grotere inspanningen te leveren op het vlak van bijdragen, investeringen en *burden sharing*. Binnen de beschikbare middelen zal er dus nagegaan moeten worden waar er een passende bijdrage geleverd kan worden.

Alle lidstaten hebben bijgedragen aan het opstellen van een implementatieplan van de Hoge Vertegenwoordiger op het vlak van veiligheid en defensie, dat voorligt op de volgende Raad Buitenlandse Zaken. Ik herhaal dat zulks altijd het standpunt van België was en dat is ook ons standpunt binnen de NAVO. Wij proberen ook om naar een betere samenwerking te gaan met alle Europese landen. Binnen de NAVO zal het ook mogelijk zijn om nog verder te gaan met Groot-Brittannië, zelfs na de brexit.

02.03 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mijnheer de minister, ik onthoud dat wij positief zullen meewerken aan

alle plannen hieromtrent. U verwees, net zoals ik, naar het Duits-Franse initiatief als het meest geloofwaardige. Dat doet mij genoegen. U verwees ook naar de budgettaire problemen, die volgens mij precies een aansporing moeten zijn om, nu er een kans is op een versnelde Europese integratie op het vlak van defensie, deze met beide handen te grijpen.

De cijfers zijn bekend. De 28 EU-lidstaten samen spenderen gemiddeld de voorbije jaren 270 miljard dollar. Uit alle onderzoeken blijkt dat het rendement van elke geïnvesteerde dollar of euro in defensie in Europa minder dan 50 % bedraagt ten opzichte van het rendement van elke geïnvesteerde dollar in de Verenigde Staten. Dat is allemaal een gevolg van onnodige overlappingsen, dubbele infrastructuur, te veel generaals en legerhoofdkwartieren en zo meer. Als wij dus een maximaal rendement willen halen uit elke geïnvesteerde euro in defensie, dan moeten wij stoppen om te proberen een iets kleiner nationaal legerijtje dan in het verleden te maken, zoals helaas in de strategische visie van de minister van Defensie wordt getracht, en moeten wij resoluut kiezen voor de Europese piste.

Ik meen uit debatten met de minister van Defensie af te leiden dat hij daar nog altijd niet volledig van overtuigd is en dat hij vasthoudt aan wat in zijn strategische visie zit. Een regering en een parlement die enige visie hebben, zien echter dat de enige geloofwaardige piste een vergrote en versterkte Europese defensie is.

Ik reken erop dat deze regering een meer voluntaristische rol zal spelen in de inspanningen die op dit ogenblik worden ontwikkeld.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

03 Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les menaces du gouvernement américain à la suite des procédures en infraction engagées par la Commission européenne au sujet des arrangements fiscaux irlandais avec des multinationales" (n° 13262)

03 Vraag van de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de dreigementen van de Amerikaanse regering naar aanleiding van de door de Europese Commissie ingediende inbreukprocedures over de Ierse belastingdeals met multinationale ondernemingen" (nr. 13262)

03.01 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Madame la présidente, monsieur le vice-premier ministre, au travers des conclusions d'un livre blanc commandé par le secrétaire d'État américain au Trésor, Jack Lew, le gouvernement américain a, le 24 août 2016, averti la Commission européenne de potentielles représailles si celle-ci "outrepassait ses pouvoirs en devenant une autorité supranationale en charge de l'impôt". En effet, depuis qu'une procédure en infraction a été lancée à l'encontre de l'Irlande pour son régime fiscal très favorable aux multinationales du web mais aussi pour ses arrangements fiscaux "sur mesure" avec celles-ci, l'exécutif européen menace de réclamer 19 milliards de dollars à la firme Apple, au titre d'amende pour impôts non payés.

Ce dossier en cours d'instruction est le plus important jamais traité par la Commission en matière de contournement organisé de l'impôt. Le Trésor américain accuse ainsi la Commission de "modifier son rôle de garante des règles visant à lutter contre les aides d'État et ainsi maintenir la concurrence au sein du marché en une nouvelle fonction, celle d'une autorité supranationale en charge des impôts, capable d'intervenir dans la fixation des niveaux de taxe des États membres". Bizarrement, cette menace de rétorsion est proférée par le secrétaire au Trésor américain alors que le 13 juillet 2016, il rencontrait la Commissaire européenne en charge de la Concurrence, Margrethe Vestager, au sujet de la coopération transatlantique. Cette réunion avait été qualifiée d'excellente par les intéressés sur les réseaux sociaux. Pourtant, la Commissaire avait déjà initié des procédures en recouvrement de taxes pour des raisons similaires à l'égard de Starbucks, société multinationale américaine, mais aussi du groupe européen Fiat-Chrysler. Ceux-ci avaient en effet bénéficié des largesses fiscales du Luxembourg et des Pays-Bas.

Monsieur le vice-premier ministre, pouvez-vous nous assurer que la Belgique, en Conseil, partage le même point de vue et dès lors assure tout son soutien à la Commissaire en charge de la Concurrence dans cette affaire délicate? Cette menace de rétorsion proférée par le gouvernement américain à l'égard d'une politique européenne particulièrement juste, légitime et redistributrice de l'Union européenne ne vous incite-t-elle pas à redoubler de prudence dans votre volonté de mettre en œuvre un système de règlement des différends

réservé aux multinationales dans l'éventuel futur traité commercial transatlantique?

03.02 Didier Reynders, ministre: Cher collègue, la Commission européenne a lancé des enquêtes sur des aides d'État accordées par plusieurs États membres, via la voie fiscale, à des multinationales. Le 30 août dernier, elle a conclu que l'Irlande avait accordé à Apple des avantages fiscaux pour un montant de 13 milliards d'euros. Selon la Commission, cette pratique est illégale au regard des règles de l'Union en matière d'aides d'État car elle a permis à Apple de payer nettement moins d'impôts que les autres sociétés.

Dans cette affaire, il appartient à la Commission, en tant que gardienne des traités, de mener les enquêtes nécessaires en vue de détecter une éventuelle aide d'État accordée au travers d'avantages fiscaux. Dès lors, il n'appartient pas à la Belgique de s'immiscer dans ce dossier. Il s'agit néanmoins d'une affaire délicate, à la marge entre les domaines de concurrence et de fiscalité, qui a été discutée lors de la réunion informelle des ministres des Finances, à Bratislava, en septembre dernier. Ceci étant, la Belgique rappelle son attachement à l'application des règles en matière d'aides d'État qu'elle considère comme autant d'instruments susceptibles de moderniser la politique de la concurrence, pour autant que celle-ci n'implique pas de distorsion dans la concurrence et le marché intérieur. Dans ce cadre, la Belgique appelle la Commission, dans le respect entre autres des règles européennes en matière d'aides d'État, à bien prendre en compte la sécurité juridique, essentielle pour le bon fonctionnement des entreprises.

J'ai par ailleurs pris bonne note de vos préoccupations concernant de possibles mesures de rétorsion du côté américain, bien qu'en ce moment, il ne soit pas encore possible de savoir si le gouvernement compte mettre ces mesures en œuvre ou sous quelle forme. On attendra de voir la mise en place d'un nouveau gouvernement américain pour en savoir plus.

La négociation par la Commission européenne avec les États-Unis pour la mise en place d'un nouveau système juridictionnel des investissements – *Investment Court System* –, dans le cadre du TTIP ne crée cependant, en aucune façon, plus de droits pour les multinationales. Au contraire, ce nouveau système permettrait un équilibre entre, d'une part, une protection élevée pour les investisseurs belges et européens – particulièrement nos PME, qui sont explicitement prévues dans le nouveau système – contre de possibles mesures discriminatoires aux États-Unis, et d'autre part, le maintien intégral du droit de réguler et de légiférer des autorités concernées aux niveaux européen, national et régional – ce qui garantit aussi le maintien d'un système de protection très élevé.

De toute façon, comme je vous l'ai dit, pour ce qui concerne le TTIP, nous sommes dans des phases de négociations qui reprendront lorsque cette année d'élections se terminera. Il faudra quelques mois avant d'avoir une nouvelle administration américaine et, probablement, de nouveaux gouvernements dans plusieurs pays européens.

03.03 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, alors qu'il n'existe pas encore de traité, comme on l'a dit précédemment, les menaces des États-Unis ont été importantes. Elles n'étaient même pas voilées. Un ministre américain s'est permis de menacer l'Union européenne de sanctions si jamais elle persistait dans une politique qui, je le répète, est juste, redistributrice et tout à fait légitime. Je félicite la Belgique de maintenir cette position en Conseil et de soutenir la Commission dans ses démarches pour maintenir cette politique.

Il n'existe même pas encore d'ICS (*International Court System*) que, déjà, des gouvernements prennent appui sur la force de leurs multinationales pour menacer. Ici, on est bien d'accord que le système ad hoc n'existe pas encore. (...) Oui, les gouvernements menacent! Imaginez donc: alors qu'il n'existe pas de système qui favorise les multinationales, celles-ci sont déjà favorisées. Le gouvernement américain menace. On voit déjà que la force des multinationales fait en sorte qu'aujourd'hui, des gouvernements menacent d'autres structures alors qu'il n'existe pas encore de système de cour internationale ad hoc pour multinationales qui les favoriserait. Aujourd'hui, on voit que les multinationales sont déjà suffisamment fortes pour pousser un gouvernement important à mener une politique fiscale totalement contraire au principe d'égalité et aux autres principes des politiques fiscales adéquates.

Ceci doit allumer le feu orange dans nos consciences avant qu'il ne soit au rouge. Aujourd'hui déjà, les multinationales sont particulièrement défendues. Il ne s'agit pas de leur donner une manière supplémentaire, ni une cour ad hoc, pour leur permettre de défendre leurs intérêts, mais aussi leurs avantages par rapport à d'autres instances, qu'il s'agisse des États ou des PME. Ces dernières, bien sûr, ne peuvent pas se permettre ce type de menaces, que ce soit par un gouvernement ou, dans le futur, devant une cour de

justice ad hoc.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

04 **Samengevoegde vragen van**

- mevrouw Sarah Claerhout aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het dreigement van de Israëlische minister van Toerisme om de licentie van Brussels Airlines in te trekken" (nr. 13288)
- de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de volte-face van Brussels Airlines inzake het aanbod van illegaal in de Israëlische nederzettingen op de Westelijke Jordaanoever vervaardigde producten" (nr. 13291)
- de heer Wouter De Vriendt aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de producten uit de Israëlische nederzettingen bij Brussels Airlines" (nr. 13293)
- de heer Dirk Van der Maelen aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de verkoop door Brussels Airlines van een dessert geproduceerd door een Israëlisch bedrijf dat opereert vanuit bezet Palestijns gebied op de Westelijke Jordaanoever" (nr. 13349)
- mevrouw Gwenaëlle Grovonijs aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de beslissing van Brussels Airlines om een product uit de Israëlische nederzettingen aan te bieden" (nr. 13355)

04 **Questions jointes de**

- Mme Sarah Claerhout au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les menaces de retrait de la licence de Brussels Airlines émanant du ministre israélien du Tourisme" (n° 13288)
- M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le volte-face de Brussels Airlines dans l'offre de produits illégalement fabriqués au sein de colonies israéliennes en Cisjordanie" (n° 13291)
- M. Wouter De Vriendt au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les produits issus des colonies israéliennes proposés par Brussels Airlines" (n° 13293)
- M. Dirk Van der Maelen au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la vente par Brussels Airlines d'un dessert produit par une entreprise israélienne opérant en territoire palestinien occupé en Cisjordanie" (n° 13349)
- Mme Gwenaëlle Grovonijs au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la décision de Brussels Airlines de proposer un produit issu des colonies israéliennes" (n° 13355)

04.01 **Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Madame la présidente, monsieur le ministre, en juillet dernier, Brussels Airlines avait décidé de retirer des plateaux repas qu'elle sert dans ses vols entre Tel Aviv et Bruxelles, un dessert fabriqué dans une entreprise israélienne installée dans la colonie de Barkan, en Cisjordanie, donc en territoire occupé de Palestine. Distribuer ce produit contribue, en effet, à la promotion d'une activité économique illégale au regard du droit international. Le porte-parole de la compagnie aérienne belge avait alors déclaré à la presse "qu'il s'agissait d'une faute du fournisseur. Nous l'avons depuis rectifiée". Cette décision a été à ce point médiatisée en Israël que l'entreprise belge a été menacée de boycott. Le ministre du Tourisme israélien a même exigé l'exclusion de la compagnie belge de l'espace aérien israélien.

Ce 29 août 2016, Brussels Airlines est donc revenue sur sa décision initiale et a réintégré le dessert illégal dans son offre. Le service de communication de la compagnie a alors déclaré: "En concertation avec le gouvernement israélien, nous avons décidé de rectifier notre faute" et d'ajouter "la décision de retirer ce produit, qui était correctement étiqueté, n'était pas la bonne, car elle n'était pas politiquement neutre".

Monsieur le ministre, tout au long de ces débats, Brussels Airlines a-t-elle pris contact avec le SPF Affaires étrangères pour lui demander son avis et/ou du soutien? Le SPF lui en a-t-il donné? Le gouvernement israélien a-t-il pris contact avec notre ambassade à Tel Aviv à ce sujet?

Cette triste affaire démontre une nouvelle fois que la politique d'étiquetage est mal appliquée en Belgique et en Europe. Pourriez-vous me préciser si, dans ce cas précis, l'étiquetage était conforme aux exigences européennes que notre pays a courageusement, à votre initiative d'ailleurs, choisi de suivre et qui recommande l'indication "produit de Cisjordanie (colonie israélienne)" sur chaque marchandise concernée?

Enfin, compte tenu de cette expérience désastreuse pour une entreprise belge importante, ne pensez-vous pas qu'il faille faire évoluer la position belge en la matière? En effet, en l'absence d'une règle nationale ou européenne permettant l'interdiction de la vente de ces produits fabriqués illégalement, les acteurs privés sont directement exposés en cas de commercialisation ou de non-commercialisation de ces produits. Une interdiction de commerce non seulement permettrait à notre pays d'être en phase avec la jurisprudence constante des diverses instances des Nations unies mais protégerait nos entreprises d'attaques comme celles observées cet été à l'encontre de Brussels Airlines.

04.02 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, de heer Benoit Hellings heeft de situatie al geschetst en heeft verteld wat er is gebeurd. Ik zal mij dus beperken tot mijn vragen.

Ik heb vier vragen.

Ten eerste, heeft Brussels Airlines volgens u juist gehandeld? Waarom heeft zij wel of niet juist gehandeld? Feit is dat de maatschappij wetens en willens een fout gelabeld product uit een Israëlische nederzetting verkoopt.

Ten tweede, wat is uw mening over de Israëlische reactie op de beslissing van Brussels Airlines? Heeft Israël het ministerie van Buitenlandse Zaken gecontacteerd over de zaak? Zijn er demarches bij onze ambassade in Tel Aviv geweest?

Ten derde, heeft uw ministerie Brussels Airlines op enige wijze geadviseerd of bijgestaan? Hebt u onze diplomatie opgedragen ten gunste van onze nationale luchtvaartmaatschappij op te treden?

Ten vierde, ziet u heil in een eenduidig verbod op producten afkomstig van illegale Israëlische nederzettingen in plaats van de huidige etiketteringsrichtlijn?

04.03 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, ik dank de heren Hellings en De Vriendt, om de vragen die ikzelf had gesteld, in hun vraag te vermelden. Ik hoef ze dan ook niet te herhalen en sluit mij bij beide vraagstellers aan.

04.04 Minister Didier Reynders: Mevrouw de voorzitter, collega's, ik wil er, ten eerste, op wijzen dat Brussels Airlines een privéonderneming is en geen overheidsbedrijf. Ze is dus volledig autonoom in haar beslissingen. Zolang de geldende regelgeving wordt nageleefd, mag Brussels Airlines zelf beslissen wat zij haar passagiers aanbiedt.

Het is u wellicht bekend dat het volgens de bestaande wetgeving niet verboden is klanten producten uit de Israëlische kolonies aan te bieden.

Bovendien gelden de Europese regels inzake de oorsprongvermelding van het product voor de invoer van producten binnen de Europese Unie. Zij zijn dan ook strikt genomen niet van toepassing op maaltijden die in vluchten naar Europa worden geserveerd.

Voorts is het niet de taak van de Belgische regering a posteriori uitspraken te doen over de gegrondheid van een commerciële beslissing van een privéonderneming.

Brussels Airlines nam wel degelijk contact op met mijn diensten, zuiver om hen van de situatie op de hoogte te stellen. Het bedrijf heeft om geen advies verzocht en ook geen advies ontvangen, behalve een verwijzing naar de website van de FOD Economie, waarop de geldende regelgeving wordt beschreven.

Tot nu toe blijven wij met dezelfde regelgeving, zonder een aanpassing daarvan.

Je désire néanmoins préciser ceci: il est évident que cette affaire a été montée en épingle des deux côtés, à tel point que, quelle que soit la décision que puisse encore prendre la compagnie, elle sera immédiatement vouée aux gémonies par l'une ou l'autre partie.

Sans me prononcer sur le bien-fondé de la décision de Brussels Airlines puisque, je le répète, il ne m'appartient pas de le faire, je tiens par contre à exprimer ici de façon plus générale la permanence et la solidité de mon soutien et de celui du gouvernement à la direction et aux salariés de cette compagnie.

04.05 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, Brussels Airlines n'est certes plus une compagnie nationale à actionnaire totalement public, mais enfin, la SFPI est actionnaire. Donc, une partie de l'actionariat de cette compagnie est public, est fédéral. Il y a quand même une implication du gouvernement belge fédéral dans la gestion de cette compagnie.

Mais là n'est pas la question! Le fait est qu'aujourd'hui, le flou qui règne à l'égard de l'étiquetage des produits issus des colonies est non seulement dommageable au respect du droit international – ce que nous savions depuis très longtemps – mais aussi aux intérêts économiques de nos entreprises. Aujourd'hui, Brussels Airlines a été mise en difficulté sur le marché israélien, parce que les règles qui s'appliquent à elle sont floues.

Vous l'avez répété: en effet, il n'est pas interdit, dans notre pays, de vendre un produit qui a été fabriqué dans une zone occupée illégalement au regard du droit international, à savoir les territoires occupés par Israël en Palestine. C'est un problème qui n'est plus seulement aujourd'hui un problème démocratique. Ce n'est plus seulement un problème qui regarde l'ONU ou l'Union européenne. C'est un problème qui regarde nos entreprises.

Je pense, comme je l'ai dit à votre collègue en charge de l'Économie, avec qui vous avez travaillé à ces guidelines, qu'il est temps de réfléchir à un autre mode de fonctionnement à l'égard de ces produits. Il faut pouvoir réfléchir à une interdiction, parce que l'étiquetage, même si c'est une bonne première étape, pose problème à nos entreprises et les met dans des difficultés qu'on ne peut plus se permettre de connaître à l'avenir. Comme un certain nombre de juristes en Europe, je pense qu'il est temps d'envisager une interdiction. Mais évidemment, ceci demande du temps, puisqu'il s'agira de créer les conditions d'une interdiction à la fois faisable et juste.

04.06 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, ik vind dat u zich in deze zaak had mogen uitspreken. Een van onze privébedrijven wordt door een buitenlandse overheid onder druk gezet om zijn beleid aan te passen.

Een van onze privébedrijven, Brussels Airlines, is door de Israëlische minister van Toerisme publiek onder druk gezet om de EU-labellingrichtlijn niet toe te passen. Brussels Airlines heeft het dessert van de menukaart gehaald omdat het de EU-labellingrichtlijn niet heeft gevolgd. Het bedrijf werd onder druk gezet door de Israëlische overheid. Eigenlijk zegt de Israëlische overheid een van onze privé-bedrijven deze EU-labellingrichtlijn niet te volgen. Dit zit toch wel in de sfeer van een diplomatiek incident waarbij u als minister van Buitenlandse Zaken had mogen reageren.

Bovendien heb ik van u geen antwoord gekregen op mijn laatste vraag, met name of u heil ziet in een eenduidig verbod op producten afkomstig uit illegale Israëlische nederzettingen, in plaats van de huidige etiketteringsrichtlijn. Dit is een vraag om een stap verder te gaan in het differentiatiebeleid. Zoals u weet, pleiten wij niet voor een boycot van Israël, maar wel voor een boycot van producten die komen uit illegale nederzettingen op Palestijns gebied. Hebt u daarover een standpunt?

04.07 Minister Didier Reynders: U hebt het over nieuwe regelgeving. Wij handhaven de huidige regelgeving. Ik ken uw standpunt, maar wij moeten u niet altijd volgen.

04.08 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Het mag.

04.09 Minister Didier Reynders: Maar niet altijd heb ik gezegd.

04.10 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Het mag ook altijd.

04.11 Minister Didier Reynders: Het is soms mogelijk, maar niet altijd. Wij handhaven de huidige regelgeving inzake etikettering.

De Europese regels voor de invoer van producten in de EU zijn strikt genomen niet van toepassing op

maaltijden die tijdens vluchten naar Europa worden geserveerd. Het gaat hier niet over invoer. Zelfs een dessert wordt normaal gezien tijdens de vlucht opgegeten.

Het is dus niet nodig om te reageren tegenover Israël want er is geen sprake van schending van een Europese regel. Het is misschien erg technisch, maar soms, zoals bij het TTIP, moeten we zeer precies zijn. Het gaat hier niet over invoer.

04.12 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, ik wil het breder debat aangrijpen dat wij deze ochtend hebben gevoerd. Wij hebben gedebatteerd over een verbreding, een verdieping van het differentiatiebeleid.

Sinds het Akkoord van Oslo heeft Europa altijd gekozen voor de wortel en heeft het nooit de stok durven gebruiken. Sinds het Akkoord van Oslo van 1993 is er door Israël in de nederzettingen plaats gecreëerd voor in totaal 300 000 tot 400 000, de cijfers variëren, nieuwe bijkomende kolonisten.

Dat is altijd stapsgewijs gebeurd, soms met 50, soms met 200, maar telkens wanneer dat gebeurde, stak Europa het vingertje op en zei tegen Israël dat dit niet mocht, dat het tegen het internationaal recht was.

04.13 Minister **Didier Reynders**: Wij ook.

04.14 Dirk Van der Maelen (sp.a): Wij ook. Nu is er een eerste, aarzelende stap gezet in de richting van een reactie en dat is labeling van die producten. Het is duidelijk dat sinds wij de labeling van producten in Europa hebben ingevoerd, Israël zich daarvan geen moer aantrekt en alsmaar meer nederzettingen blijft bouwen.

Voor mij is de conclusie duidelijk. Als Europa geloofwaardig wil blijven in zijn verhaal dat, en dat staat ook in het regeerakkoord van deze regering, respect voor het internationaal recht de hoeksteen is van de internationale rechtsorde en van ons beleid, dan moeten wij een stap verder durven gaan dan een vrijblijvende regeling van labeling, die – leren we nu – zelfs niet van toepassing is zolang de producten nog in de lucht zijn en zeker niet wanneer ze al verorberd zijn.

Ik sluit mij dus aan bij het pleidooi van mijn groene collega's. Er bestaan tal van misbruiken. Er komen veel producten België binnen, komende uit bedrijven die in de nederzettingen zijn gevestigd. Die bedrijven hebben echter een postbus in het legale deel van Israël, binnen de grenzen van vóór 1967, en ook die producten blijven maar binnenkomen.

Het wordt tijd dat Europa de daad bij het woord voegt en zich niet beperkt tot het met woorden afkeuren van de creatie van nieuwe nederzettingen; we moeten daar ook voelbare gevolgen aan verbinden voor Israël.

Het spijt me dat Brussels Airlines op de chantage van Israël onmiddellijk heeft geantwoord door het intrekken van een eerder genomen beslissing en opnieuw die gebakjes serveert die, dacht ik, Vanilla Halva heten.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

De **voorzitter**: De samengevoegde vragen nr. 13359 van mevrouw Nele Lijnen en nr. 14537 van mevrouw Els Van Hoof zijn omgezet in schriftelijke vragen.

05 Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la déclaration de l'armée nigériane concernant le possible décès du leader du Boko Haram" (n° 13365)

05 Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de verklaring van het Nigeriaanse leger over de mogelijke dood van de leider van Boko Haram" (nr. 13365)

05.01 Philippe Blanchart (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, l'armée nigériane a déclaré fin août qu'Abubakar Shekau a été "blessé mortellement" dans un raid aérien visant une réunion des responsables du groupe islamiste Boko Haram. Aucune source indépendante n'avait confirmé ce décès. Le communiqué de l'armée nigériane doit donc faire l'objet de la plus grande prudence, d'autant que ce n'est

pas la première fois que le décès du chef de Boko Haram est annoncé. Shekau serait revenu au devant de la scène et ce, depuis le mois de septembre, dans une vidéo où il apparaissait en parfaite santé.

L'insaisissable leader de Boko Haram avait promis, dans une vidéo, d'intensifier son combat djihadiste, balayant les divisions internes au groupe, révélées précédemment. Pour rappel, ce groupe islamiste a tué plus de 20 000 personnes, a fait des millions de déplacés et a kidnappé des dizaines de milliers d'individus. Cette organisation ne doit pas renaître de ses cendres.

Monsieur le ministre, comment évaluez-vous la situation actuelle de Boko Haram dans la région? Que pensez-vous de la pertinence de cette révélation? Quelles sont les conséquences géopolitiques de cette déclaration pour la région?

Estimez-vous que les autorités nigérianes avancent positivement dans la lutte contre cette mouvance islamiste radicale? Quels sont les résultats des opérations menées récemment par la task force internationale, laquelle a d'ailleurs bénéficié d'un soutien logistique important de l'Union européenne et de la Belgique?

Vous aviez également mentionné la mise en place d'un programme de grande envergure, visant au développement économique de la région du Lac Tchad en partenariat avec la Banque mondiale, les Nations unies et l'Union européenne, programme auquel la Belgique participe par le biais de sa contribution à ces organisations internationales. Pouvez-vous nous donner davantage d'informations sur celui-ci? Qu'en est-il?

05.02 **Didier Reynders**, ministre: Madame la présidente, monsieur Blanchart, il semble effectivement que la lutte conjointe menée par les États du Bassin du Lac Tchad avec le soutien de la communauté internationale ait affaibli le groupe Boko Haram et l'ait contraint à modifier sa stratégie.

Des dissidences ou des dissensions internes se joignent à des rumeurs selon lesquelles Daesh, à qui Boko Haram a fait allégeance en 2015, serait intervenu dans le leadership de l'organisation nigériane et aurait écarté l'ancien leader au profit d'Abou Moussab al-Barnaoui qui serait apparenté au fondateur de Boko Haram, Mohamed Yusuf.

Selon l'armée nigériane, la mort d'Aboubakar Shekau n'a pas été confirmée. Il est donc prématuré de vouloir danser sur sa tombe, comme le font certains.

Si l'ancien leader a réellement disparu de la scène, les conséquences pourraient, en effet, être redoutables, mais elles restent difficiles à lire. Certaines factions pourraient s'allier davantage à Daesh tandis que d'autres iraient plutôt rejoindre Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) ou al-Shabaab.

Il est difficile de prédire si un éventuel éclatement affaiblira Boko Haram ou étendra, au contraire, le réseau djihadiste. Un changement dans le leadership de Boko Haram pourrait conduire à de nouvelles attaques et à un renforcement des liens avec Daesh. L'organisation pourrait aussi se mettre à cibler des institutions gouvernementales, la population chrétienne, la communauté musulmane Shia ou la présence occidentale dans la région.

Si les autorités nigérianes ont réussi à regagner du terrain sur les rebelles djihadistes de Boko Haram, les conséquences pour les populations du nord-est du Nigeria n'en sont pas moins préoccupantes. Je ne sais pas si on peut réellement parler d'évolution positive pour l'instant.

Un certain nombre d'outils ont été mis en place; vous les avez rappelés. La Belgique est effectivement en soutien indirect, notamment à travers l'apport de l'Union européenne, par le biais d'une enveloppe de l'African Peace Facility. Le 11 octobre 2016, les chefs d'état-major des pays membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (Cameroun, Niger, Tchad, Nigeria et Bénin) se sont réunis à Niamey. Le but de cette réunion était de préparer la phase finale de l'extraction du groupe terroriste Boko Haram et de rétablir la sécurité dans la zone.

Vous faites probablement référence au Programme de développement durable du Bassin du Lac Tchad, PRODEBALT, initié en 2009 et arrivé à terme le 31 décembre 2015. Ce programme visait la réhabilitation et la conservation des capacités productives des écosystèmes du Bassin du Lac Tchad, dans un contexte d'adaptation des systèmes de production au changement climatique.

La Belgique y a contribué par le biais de sa participation dans les programmes de coopération au développement de l'Union européenne. J'ignore si une évaluation de ce programme existe mais il me semble qu'il doit déjà avoir été clôturé. Pour plus de détails, je vous renvoie à mon collègue, le ministre en charge de la Coopération au développement, qui doit certainement avoir les éléments d'information sur l'évaluation et la fin des opérations.

Vous voyez donc qu'il s'agit d'une analyse modérément optimiste parce qu'il y a effectivement un certain nombre d'évolutions, mais probablement toujours un niveau de préoccupation majeur pour les populations concernées.

05.03 Philippe Blanchart (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir fait le point sur la situation qui reste très préoccupante. Soixante mille enfants pourraient mourir de faim dans la région du nord-est du Nigeria d'ici la fin de l'année. Quant à l'aspect que vous avez développé, je ferai donc appel à votre collègue, M. De Croo.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La **présidente:** Chers collègues, les questions n° 13367, 13368, 13369 de M. Peter Luykx et n° 13370 de Mme Barbara Pas sont reportées.

06 Questions jointes de

- **M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les disparitions forcées en Syrie" (n° 13372)**

- **M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le nouvel accord russo-américain en Syrie" (n° 13515)**

- **M. Dirk Van der Maelen au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'utilisation d'armes à l'uranium appauvri dans le nord de la Syrie" (n° 14490)**

- **M. Wouter De Vriendt au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la situation en Syrie" (n° 14632)**

06 Samengevoegde vragen van

- **de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de gedwongen verdwijningen in Syrië" (nr. 13372)**

- **de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het nieuwe Russisch-Amerikaanse akkoord over Syrië" (nr. 13515)**

- **de heer Dirk Van der Maelen aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het gebruik van munitie met verarmd uranium in Noord-Syrië" (nr. 14490)**

- **de heer Wouter De Vriendt aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de situatie in Syrië" (nr. 14632)**

06.01 Philippe Blanchart (PS): Monsieur le ministre, depuis le début de la crise en 2011, les autorités syriennes ont largement eu recours aux détentions arbitraires et aux disparitions forcées, faisant des dizaines de milliers de victimes.

La torture et les traitements inhumains rythment le quotidien des détenus. Dès leur arrivée, ils sont roués de coups au moyen de barres de fer ou de câbles électriques. Leur manque d'accès à la nourriture, à l'eau, aux installations sanitaires et aux soins médicaux contribue à la forte hausse des décès en détention: plus de 17 000 depuis cette année.

De plus, le fait de ne pas pouvoir consulter de médecin et le fait de ne recevoir la visite ni de la famille, ni d'un avocat, constituent une disparition forcée. Ces pratiques violent évidemment le droit international et constituent souvent des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité, puisqu'elles ont lieu dans le cadre d'attaques généralisées et systématiques à l'encontre de la population civile.

Monsieur le ministre, alors que le 30 août marquait la journée internationale des personnes disparues, quelles sont les mesures prises par les différentes instances internationales et par l'Union européenne pour exhorter la Russie et les États-Unis, qui co-président les négociations pour la paix en Syrie, à user de leur influence pour que la Syrie autorise immédiatement et sans restriction des observateurs indépendants à se rendre dans tous les lieux de détention? Comment ces exactions commises influencent-elles la position de la diplomatie belge et européenne sur les suites à donner au processus de transition politique en Syrie, qui fera suite à la lutte contre Daech, et sur l'attitude à avoir vis-à-vis d'Assad, de son régime et des exactions commises?

06.02 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, het gaat om vraag 13490 en ik was zinnens om die vraag in te trekken, aangezien ik meen gezien te hebben dat België voor gestemd heeft en dat België zijn best heeft gedaan in het overtuigen van andere landen om mee te stemmen. Helaas is dat niet gelukt, want twee Europese landen die vroeger mee stemden, doen dat nu niet.

Ik sluit mij aan bij de vraag van collega Blanchart.

06.03 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, de situatie in Syrië blijft dramatisch – dat weet iedereen die het nieuws een beetje volgt – ondanks een gedeeltelijk staakt-het-vuren in het oosten van Aleppo. Voorlopig houdt Rusland zich nog altijd vrij rustig en zijn de bombardementen nog niet hervat. Toch is er weinig reden tot optimisme.

In New York is er een initiatief om de algemene vergadering van de Verenigde Naties te laten bijeenkomen over dat onderwerp, omdat de Veiligheidsraad verlamd is door een Russisch veto en door de positie van China als het over Syrië gaat. Sommige landen spreken over een unition for peace-resolutie om de blokkering in de VN-Veilighedsraad te omzeilen.

Mijnheer de minister, wat is het standpunt van België over die eventuele unition for peace-resolutie in de algemene vergadering? Zou een dergelijke resolutie een oplossing in de blokkering kunnen zijn?

Bestaan er voor u mogelijkheden om een no-flyzone af te dwingen louter voor vliegtuigen van het regime-Assad, of ziet u andere pistes?

Hoe evalueert u de Europese top in Luxemburg, waar onder meer over Syrië is gesproken?

Hoe evalueert u het gedeeltelijk staakt-het-vuren? Is dat een reden tot hoop? Is het diplomatiek denkbaar dat er gelijkaardige partiële bestanden worden gesloten in andere gebieden met een hoge humanitaire nood? Hoe kunnen dergelijke bestanden worden afgedwongen en worden gecontroleerd, verwijzend naar de berichten als zouden de rebellen de bewoners van Aleppo niet toestaan om de stad te verlaten?

06.04 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, chers collègues, comme vous le savez, l'accord russo-américain sur un cessez-le-feu n'a pas tenu longtemps et la livraison d'aides humanitaires n'a jamais été suffisante vu le manque de coopération de la part du régime syrien.

En outre, la confiance entre les États-Unis et la Russie avait disparu, à la suite de plusieurs incidents, comme le bombardement d'un convoi humanitaire et de forces gouvernementales syriennes.

La Belgique reste, toutefois, en faveur d'une reprise rapide du cessez-le-feu.

Quant à la position belge sur les autres aspects du conflit, je me réfère à la réponse donnée aux questions de M. De Vriendt et j'y reviendrai.

Ik heb geen onafhankelijke informatie over het gebruik van verarmd uranium door de Amerikaanse luchtmacht in Syrië. Ik zal nagaan in hoeverre wij verdere informatie kunnen inwinnen.

In België is al jaren een totaal verbod van toepassing op het produceren, het exporteren en het gebruik van dergelijke munitie door onze eigen strijdkrachten. Op universeel vlak bestaat er in feite geen gelijkaardig verbod.

Voortdurend heeft België een grotere bewustwording gesteund over de problematiek van wapens en munitie

die verarmd uranium bevatten. Wij ondersteunen de resolutie van de VN over de impact van dergelijke wapens. Wij steunen ook verder onderzoek naar de mogelijke risico's die aan dergelijke wapens zijn verbonden.

Wij hebben bovendien onze bereidheid getoond om informatie te verlenen over onze wetgeving, de allereerste wetgeving ter wereld, aan staten die een gelijkaardige wetgeving wensen aan te nemen.

Het gedeeltelijke staakt-het-vuren dat Rusland en het Assadregime hebben ingesteld is onvoldoende. Deze pauzes mogen immers niet als een element in het diplomatieke spel worden gebruikt, maar moet dienen om de humanitaire noden te lenigen.

Ze hebben namelijk niet toegelaten dat de nodige humanitaire hulp kon worden geleverd aan de getroffen bevolking, voornamelijk in Oost-Aleppo, die al maanden zonder de meest essentiële basisvoorzieningen zoals medicijnen, water en voedsel moeten overleven.

Daarom steunt België de vraag van de VN om op zijn minst gecontroleerde pauzes van 48 uur te hebben opdat de bevolking het broodnodige vertrouwen krijgt en de humanitaire organisaties de levering van hulp kunnen organiseren. Daarnaast is het van belang dat die pauzes worden uitgebreid tot het hele grondgebied en alle getroffen gebieden onder belegering.

De EU heeft daarom een belangrijk humanitair initiatief genomen om hulp te leveren aan de meest kwetsbare gewonden en vrouwen en kinderen te evacueren. Dit initiatief werd ook besproken tijdens de recente Raad van Buitenlandse Zaken van de EU. Daar heeft de Hoge Vertegenwoordiger Mogherini tevens het mandaat gekregen om de dialoog met de regionale spelers, voornamelijk Iran en Saoedi-Arabië, uit te breiden. Zij heeft hiertoe al de nodige stappen gezet, wat België ten zeerste apprecieert.

België steunt de inspanningen in de algemene vergadering van de VN die de druk op de betrokken partijen, voornamelijk Rusland en het Assadregime, kan opvoeren.

We moeten erover waken dat een eventuele resolutie op Canadees initiatief voldoende breed gedragen wordt opdat het politiek signaal ten aanzien van Damascus en Moskou sterk genoeg is. Wij werken daar dus met Canada aan. Het verhoogt bovendien de druk op de leden van de Veiligheidsraad om ook daar de nodige initiatieven te nemen.

Een no-flyzone lijkt mij in de huidige omstandigheden, waarbij Rusland zeer nauw betrokken is bij de militaire operaties, moeilijk in te stellen. België is er immers steeds voorstander van dat zo'n initiatief de goedkeuring krijgt van de VN Veiligheidsraad. Zoals u weet heeft Rusland een vetorecht in de Veiligheidsraad. Het is dus beter om tot zo'n akkoord te komen dan een ander mogelijk initiatief.

Je partage, en outre, monsieur Blanchart, votre préoccupation sur les détentions arbitraires et la disparition forcée en Syrie, faisant des dizaines de milliers de victimes. Pour cette raison, la Belgique a soutenu la résolution sur la situation des droits de l'homme en Syrie, que le Conseil des droits de l'homme a adoptée en septembre. Cette résolution condamne fermement la pratique généralisée de la disparition forcée et de la détention arbitraire. Elle prévoit, lors de la session du Conseil en mars 2017, l'organisation d'une table ronde de haut niveau sur la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne, y compris le problème des disparitions forcées et des détentions arbitraires.

Notre pays a également participé au dialogue interactif avec la commission d'enquête sur la Syrie, lors de la session du Conseil en septembre, afin d'exprimer notre soutien pour le travail de la commission et pour dénoncer les graves violations des droits de l'homme. En outre, la Belgique a soutenu la demande d'organiser une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme sur la situation à Alep qui a eu lieu le 21 octobre. La Belgique a également soutenu la résolution que le Conseil a adoptée lors de cette session spéciale.

06.05 Philippe Blanchart (PS): Il faudra véritablement insister pour que les observateurs puissent se rendre compte sur place de la situation dans les prisons, qu'ils puissent y relever tous les indices nécessaires pour pouvoir, nous l'espérons, un jour, traduire en justice les responsables de ce climat de haine.

06.06 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mijnheer de minister, ik zal u helpen en u de moeite van het informeren

besparen. Ik citeer: "U.S. Central Command finally has confirmed the news of Octobre, 21 that it has used depleted uranium weapons". U hoeft het dus niet na te vragen. Het is bevestigd.

Wat u wel aan uw Amerikaanse collega's zou kunnen vragen, is dat het Amerikaanse leger de juiste plaatsen waar die wapens zijn gebruikt, kenbaar maakt, zodat de autoriteiten en eventueel de internationale hulporganisaties de nodige middelen kunnen inzetten, om schadelijke effecten van het gebruik van die wapens op de burgerbevolking te beperken en zo mogelijk uit te sluiten.

06.07 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, aansluitend bij de woorden van de heer Van der Maelen, merk ik op dat het cruciaal is dat België op geen enkele wijze deelneemt aan een operatie waarbij de Verenigde Staten of andere landen verrijkt uranium inzetten.

Het past in onze traditie om ons te verzetten tegen het gebruik van dergelijke munitie. Wij zijn op dat vlak altijd een voortrekker geweest.

Daarover heb ik een vraag bij uw collega Steven Vandeput ingediend.

Mijnheer de minister, de resolutie *Uniting for Peace* biedt misschien een mogelijkheid om de situatie te deblokken. De grens ligt op een tweederdemeerderheid in de algemene vergadering. De resolutie *Uniting for Peace* is expliciet voorzien en is ook in 1950 aangenomen als een manier om binnen de Verenigde Naties aan besluitvorming te doen.

Indien ik mij niet vergis, kan met die resolutie alles worden beslist. Daarin worden geen zaken uitgesloten. Er kan ter zake vrij ver worden gegaan.

U weet dat wij van Canada houden. Het is een prachtig land. Indien wij met het Canadese initiatief tot een deblokking kunnen komen, hoop ik dat België er zich echt achter schaaft. Met onze multilaterale traditie, kunnen we misschien, wanneer er een blokkering is in de VN-Veiligheidsraad, via die omweg in de algemene vergadering van de Verenigde Naties een en ander in beweging krijgen.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 13435 van mevrouw Grovonijs wordt omgezet in een schriftelijke vraag. Vraag nr. 13437 van de heer Crusnière wordt uitgesteld.

De heer Crusnière, mevrouw Jadin en mevrouw Claerhout zijn afwezig.

De **voorzitter**: Aan de orde is vraag nr. 13440 van de heer Van der Maelen.

06.08 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mevrouw de voorzitter, ik trek de vraag in. Zij is behandeld.

De **voorzitter**: Dat is genoteerd.

07 Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les violations des droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme au Cameroun" (n° 13455)

07 Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de schendingen van de mensenrechten in het kader van de terrorismebestrijding in Kameroen" (nr. 13455)

07.01 Philippe Blanchart (PS): Monsieur le ministre, en décembre 2014, en réaction aux exactions de Boko Haram, le gouvernement camerounais a promulgué une loi pour réprimer les actes de terrorisme. Celle-ci prévoit notamment des périodes de détention sans chef d'inculpation, renouvelables indéfiniment, et la peine de mort pour certains actes. Des arrestations arbitraires, des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées et des traitements inhumains et dégradants auraient été constatés depuis lors, selon un rapport d'Amnesty International. La manière dont les investigations et procès sont menés suscite également des inquiétudes.

La lutte contre le terrorisme et, en l'occurrence, contre le groupe Boko Haram doit constituer assurément une

priorité, mais sans qu'elle soit conduite au détriment des droits humains fondamentaux de toute la population.

Monsieur le ministre, disposez-vous de davantage d'informations quant au respect des droits humains dans la lutte contre le terrorisme dans ce pays? La Belgique, en tant que membre du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, compte-t-elle prendre des initiatives pour protéger les défenseurs des droits humains au Cameroun? Sur le plan bilatéral, la Belgique a-t-elle évoqué ou compte-t-elle aborder cette situation préoccupante avec les autorités camerounaises? Je vous remercie pour vos réponses.

07.02 **Didier Reynders**, ministre: Monsieur Blanchart, comme vous l'indiquez, un rapport d'Amnesty International paru en juillet dernier rappelle une fois encore les mauvaises conditions de détention et le manque de respect envers les droits humains par les forces camerounaises, en particulier dans l'extrême nord, où le gouvernement camerounais a déclaré la guerre à Boko Haram. Les informations reprises dans ce rapport semblent bien documentées, même s'il est difficile de vérifier toutes les allégations, étant donné les difficultés d'accès à la zone.

Je note que le président Biya s'est engagé à garantir que la lutte contre Boko Haram soit menée dans le total respect des obligations internationales du Cameroun en termes de droits humains.

La Belgique joue non seulement un rôle très actif au Conseil des droits de l'homme à Genève, mais également dans les travaux de la troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies à New York en promouvant des initiatives qui soulignent les obligations des États à l'égard des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Lors de la dernière session du Conseil des droits de l'homme en septembre dernier, nous avons encore co-parrainé une résolution dédiée à cette thématique.

Notre pays est également actif en matière de protection des défenseurs des droits de l'homme. En l'espèce, nous agissons en adéquation avec les lignes directrices européennes en ce domaine.

Je puis vous confirmer que notre poste à Yaoundé travaille en étroite collaboration avec les autres États membres de l'Union européenne et les représentants de la société civile sur place.

Je n'ai pas eu récemment d'entretien avec mon homologue camerounais. Pour nous, il est important d'évoquer cette question dans un cadre européen car cela renforce nos moyens d'action. Notre poste à Yaoundé, je le disais, collabore avec les partenaires européens, en particulier avec la délégation de l'Union européenne, lors de la rédaction conjointe du document de l'Union sur les droits humains. Ce document contient des lignes directrices qui servent à nourrir le dialogue politique régulier mené par les ambassadeurs de l'Union européenne avec les autorités camerounaises.

Je ne manquerai pas de saisir la prochaine occasion d'un contact avec mon collègue camerounais pour revenir sur cette situation.

07.03 **Philippe Blanchart** (PS): Je remercie M. le ministre des Affaires étrangères de nous tenir informés de l'évolution de cette situation et notamment de l'état des lieux de ce qui se dira lors de la rencontre que vous avez évoquée.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

08 **Samengevoegde vragen van**

- de heer Peter De Roover aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de uitzetting van vredesactiviste Brigitte Herremans uit Israël" (nr. 13479)
- de heer Dirk Van der Maelen aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de deportatie uit Israël van vredesactiviste Brigitte Herremans" (nr. 13483)
- de heer Wouter De Vriendt aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de deportatie uit Israël van Brigitte Herremans" (nr. 13489)
- mevrouw Gwenaëlle Grovonijs aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "een medewerkster van

Broederlijk Delen die bij aankomst op de luchthaven van Tel Aviv werd uitgewezen" (nr. 13570)

- de heer Vincent Van Quickenborne aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de uitzetting van Brigitte Herremans uit Israël" (nr. 13605)

- mevrouw Sarah Claerhout aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de gedwongen uitwijzing van Brigitte Herremans uit Israël" (nr. 13621)

08 Questions jointes de

- M. Peter De Roover au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'expulsion d'Israël de la pacifiste Brigitte Herremans" (n° 13479)

- M. Dirk Van der Maelen au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la déportation hors d'Israël de la pacifiste Brigitte Herremans" (n° 13483)

- M. Wouter De Vriendt au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la déportation hors d'Israël de Brigitte Herremans" (n° 13489)

- Mme Gwenaëlle Grovonijs au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le refoulement d'une travailleuse de Broederlijk Delen à l'aéroport de Tel Aviv" (n° 13570)

- M. Vincent Van Quickenborne au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'expulsion d'Israël de Brigitte Herremans" (n° 13605)

- Mme Sarah Claerhout au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'expulsion forcée d'Israël de Brigitte Herremans" (n° 13621)

08.01 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mijnheer de minister, ik verwijs naar mijn uitgebreide inleiding en herneem het einde van de schriftelijke vraag. Ik meen te moeten vaststellen dat in de uitzetting van Brigitte Herremans het zoveelste symptoom te zien is van een nieuwe verharding van het regime van de regering Netanyahu ten opzichte van binnen- en buitenlandse groepen die blijven ijveren voor een tweestatenoplossing. Zo voerde deze regering recent nog een wet in die Israëlische ngo's die minstens de helft van hun middelen van buitenlandse staatsinstellingen of organisaties krijgen, verplicht om in elke communicatie te melden dat ze steun krijgen van buitenlandse donoren.

Ik vind dit in het algemeen een zeer verontrustend signaal. Israël keert zich inwaarts en sluit zich af van alle mogelijke invloeden die er vanuit het buitenland kunnen komen. De hier in de zaal aanwezige collega's kennen Brigitte Herremans als een persoon die genuanceerd en evenwichtig nadenkt over dit conflict en die de mooie en minder mooie kanten van beide kampen ziet, erkent en er rekening mee houdt. Het feit dat die dame zo behandeld werd is iets wat we niet over ons heen kunnen laten gaan.

Ten eerste, wat is de visie van de regering op de uitzetting van vredesactiviste Brigitte Herremans?

Ten tweede, bent u van mening dat de uitzetting van vredesactivisten door de regering Netanyahu bevorderlijk is voor een tweestatenoplossing?

Ten derde, zult u als minister van Buitenlandse Zaken persoonlijk dit dossier aankaarten bij de Israëlische autoriteiten?

Ten vierde, zal de regering zich uitdrukkelijk uitspreken over deze actie van de regering Netanyahu? Op welke manier zult u de Israëlische regering hierover aanpakken?

08.02 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, op 10 september jongstleden werd Brigitte Herremans, beleidsmedewerker Midden-Oosten voor Pax Christi en Broederlijk Delen, vastgehouden op de luchthaven van Ben Gurion in Tel Aviv. Ze kwam daar aan met een groep Belgische jongeren om een inleefreis te begeleiden in Israël en Palestina. Van Brigitte Herremans werd onder meer geëist dat ze al haar contacten aan Palestijnse zijde, ook in Gaza, zou vrijgeven, wat zij heeft geweigerd. Na een nacht in de cel werd ze uiteindelijk opnieuw op een vlucht naar België gezet. Ze mag nu minstens tien jaar Israël niet meer binnen.

Brigitte Herremans is gedeporteerd omdat haar strijd voor vrede en rechtvaardigheid in Israël en Palestina een doorn in het oog werd van de Israëlische regering. Die regering tracht systematisch kritische stemmen gelinkt aan het Israëlisch-Palestijns conflict monddood te maken, niet alleen buitenlandse stemmen maar ook binnenlandse. Herremans zelf is een van de evenwichtigste stemmen in het debat. Zij wijst op onrechtvaardigheid, maar erkent de legitieme bekommernissen van alle betrokken partijen. Ook bestrijdt zij actief elk antisemitisch discours in het Midden-Oostendebat. Zij ijvert voor een tweestatenoplossing voor het conflict en gelooft erg in het bouwen van bruggen tussen de twee gemeenschappen. De uitzetting van iemand die zich vreedzaam inzet voor waar zij in gelooft, is dan ook onaanvaardbaar.

Mijnheer de minister, ten eerste, hoe hebt u gereageerd op de uitzetting van Brigitte Herremans of hoe zult u daarop nog reageren? Heeft uw diplomatie bilaterale contacten gehad met de Israëlische diplomatie aangaande die kwestie? Hebt u zelf contact opgenomen op ministerieel niveau?

Ten tweede, zult u bepleiten dat Israël de zaak van Brigitte Herremans opnieuw bekijkt? Zult u erop aandringen dat het inreisverbod voor haar ongedaan wordt gemaakt?

Ten derde, zult u een en ander situeren in een ruimer kader? Zult u uw bezorgdheid uiten over de toenemende moeilijkheden die ngo's bij hun werking ondervinden?

U hebt misschien gezien dat ik samen met twee parlementsleden van de meerderheid, onder wie jammer genoeg ondertussen een ex-collega, een statement heb gemaakt. Ook bij de meerderheid gaan er stemmen op om u te vragen om dat niet zomaar te laten passeren en om niet alleen verontwaardiging te tonen, maar ook om verdergaande stappen in dezen te zetten. Volgens mij is dat een bijzonder kwalijke evolutie aan het worden.

08.03 Minister **Didier Reynders**: Mevrouw de voorzitter, ik heb een antwoord in de twee talen. Er was ook een vraag van mevrouw Grovonijs, maar zij is afwezig.

Wij werden zeer snel op de hoogte gebracht van de weigering van de toegang tot het Israëlisch grondgebied aan mevrouw Brigitte Herremans.

Onze ambassade in Tel Aviv had onmiddellijk vernomen dat zij aan de grens aangehouden was. Na haar aanhouding in de luchthaven van Tel Aviv heeft een telefoongesprek plaatsgevonden. Na haar terugkeer in België volgde nog een telefonisch contact.

Onze post ter plaatse en mijn administratie hebben de situatie van mevrouw Herremans dus van dichtbij opgevolgd, vanaf het ogenblik dat haar de toegang tot het grondgebied werd ontzegd tot haar terugwijzing. Er werd haar consulaire bijstand aangeboden, zoals dit het geval is voor elke Belgische staatsburger.

Mme Herremans a, par ailleurs, été reçue par mon cabinet et par mes services à son retour en Belgique, ce qui lui a permis de nous exposer plus en détail la manière dont s'est déroulé le refus d'accès en Israël dont elle a fait l'objet et les éventuelles conséquences de ce refus.

Je voudrais ici insister sur le fait que sa première préoccupation est de pouvoir retourner un jour en Israël. Je resterai donc attentif aux réactions à donner, sachant quelle est sa principale préoccupation. Je peux comprendre les appels à des réactions de telle ou de telle nature auprès des autorités israéliennes, mais j'insiste sur le fait que nous tentons de prendre également en considération le souhait exprimé par Mme Herremans.

Sur le fond de l'affaire, comme vous le savez, chaque État a le droit d'autoriser ou de refuser l'accès à son territoire. Cela étant, et tout en respectant la souveraineté d'Israël, nous regrettons qu'une telle décision ait été prise dans ce cas, Broederlijk Delen étant une organisation connue pour son sérieux et son professionnalisme.

Le cas de Mme Herremans n'est pas le premier porté à notre connaissance.

Zoals ik reeds heb meegedeeld tijdens het actualiteitsdebat van 11 mei, dat werd gehouden na mijn terugkeer van mijn missie naar Israël en de Palestijnse Gebieden, maakte de Israëlische weigering om Belgen toe te laten tot het Israëlische grondgebied deel uit van een van de onderwerpen die tijdens de gesprekken ter plaatse werden aangekaart. Zowel op dit punt als op andere punten werd een opvolging

gevraagd aan onze post ter plaatse. De kwestie werd dus reeds aangekaart bij de Israëlische autoriteiten teneinde een meer gedetailleerde uitleg te verkrijgen aangaande het weigeren van de toegang tot het Israëlisch grondgebied aan Belgische burgers en om te voorkomen dat dergelijke incidenten zich herhalen.

Wij zullen niet nalaten deze kwestie blijvend onder de aandacht van onze Israëlische gesprekspartner te brengen, hoewel – ik herhaal het – de beslissing over het al dan niet verstrekken van toegang tot zijn grondgebied het voorrecht van de staat Israël blijft, zoals dat het geval is voor elke andere, soevereine staat.

08.04 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mijnheer de minister, ik hoop dat de goede diensten van de FOD Buitenlandse Zaken door Brigitte Herremans kunnen worden ingeroepen om zo snel mogelijk weer toegang te krijgen tot de regio. Zij werkt professioneel en is een van de best geïnformeerde Belgen uit het sociale middenveld voor de regio. Tal van collega's hebben in het verleden reeds van haar ervaring kunnen genieten. Ik blijf herhalen dat deze dame, in tegenstelling tot wat men in Tel Aviv denkt, niet *biased* is. Zij kijkt met open ogen en luistert met open oren naar wat aan beide kanten van het conflict wordt verteld. Het zou spijtig zijn mocht zij haar goede en nuttige werk niet kunnen voortzetten.

08.05 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Ik wil er bij de minister op aandringen om er alles aan te doen om het inreisverbod ongedaan te maken, om dat diplomatiek te bespreken met de Israëlische partner.

Bij de laatste inleefreis die ik heb gedaan, samen met collega De Roover en Sarah Claerhout, over de grenzen van oppositie en meerderheid heen, hebben wij aan u de vraag gericht om er alles aan te doen opdat een redelijk serieuze kritiek van de schending van de mensenrechten van het internationaal recht, ook door Israël, niet kan passeren.

In een democratie hoort het zo dat alle meningen aan bod moeten kunnen komen, zeker van serieuze organisaties zoals Broederlijk Delen.

08.06 Peter De Roover (N-VA): Ik sluit mij aan bij wat de twee vorige sprekers hebben gezegd.

Ik zou nog willen toevoegen dat elk land een dergelijke maatregel kan nemen, maar zoals de heer De Vriendt zegt laat Israël zich graag als democratisch land aanspreken. Dat betekent dat ook de criteria die worden toegepast scherper mogen zijn dan in een gemiddelde dictatuur.

In het gezamenlijk initiatief waarnaar de heer De Vriendt verwijst hebben wij ook opgemerkt dat een dergelijke houding de fronten alleen kan verstrakken, ook bij ons. Dat is betreurenswaardig. Wij hebben Brigitte Herremans leren kennen als iemand die zich volledig binnen de fatsoensgrens van het maatschappelijk debat over het Midden-Oosten bevindt.

Ik wil ook mijn hoop uitspreken dat initiatieven tot succes mogen leiden om ervoor te zorgen dat de toch wel zeer zware sanctie die tegen haar is uitgesproken nog zou kunnen worden gemilderd. Ik dank u voor de inspanningen die u daarvoor nog zou kunnen doen.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

De **voorzitter**: Vraag nr. 13517, vraag nr. 13520 en de samengevoegde vragen nr. 13525 en 13746 van de heer Crusnière worden uitgesteld.

09 Questions jointes de

- **Mme Gwenaëlle Grovonius au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les détentions administratives en Israël" (n° 13531)**
- **M. Wouter De Vriendt au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le projet de recherche LAW-TRAIN" (n° 14065)**
- **M. Marco Van Hees au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les partenariats académiques entre institutions belges et israéliennes renforçant l'occupation illégale de la Palestine" (n° 14116)**

09 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Gwenaëlle Grovonius aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en

Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de administratieve aanhoudingen in Israël" (nr. 13531)

- de heer Wouter De Vriendt aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het LAW-TRAIN-onderzoeksproject" (nr. 14065)

- de heer Marco Van Hees aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de academische samenwerkingsverbanden tussen Belgische en Israëlische instellingen die de bezetting van Palestina versterken" (nr. 14116)

09.01 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, mijn vraag is samengevoegd, hoewel het een enigszins ander onderwerp betreft. In een ander opzicht is dat dan weer niet het geval.

Mijnheer de minister, het LAW-TRAIN-project van de Europese Unie loopt van 2015 tot 2018. Het wordt in het kader van Horizon 2020 voor een bedrag van 5 miljoen euro volledig door de Europese Unie gefinancierd. Het project wordt door een Israëlische universiteit gecoördineerd en omvat de participatie van een aantal partners zoals het Israëlische ministerie van Binnenlandse Zaken, het Belgische ministerie van Justitie, het Portugese ministerie van Justitie, de KU Leuven en een aantal andere onderzoeksinstituten.

De bedoeling van het project is een soort virtueel technologieplatform te bouwen om transnationale ondervragingstechnieken te verbeteren en te harmoniseren. Het doel is eveneens de samenwerking tussen de politie te bevorderen.

In meerdere opzichten is dat dus problematisch omdat de Israëlische veiligheidsdiensten geen onbesproken reputatie hebben op het vlak van de behandeling van gevangenen en van ondervragingen. Ook is het problematisch dat administratieve detentie er excessief wordt toegepast. Een VN-rapport van mei 2016 spreekt over wrede en onmenselijke ondervragingen.

Jurisch nog interessanter is dat het hoofdkwartier van de Israëlische politie in bezet Palestijns gebied op de westelijke Jordanoever is gelegen.

U weet dat de Europese Unie en de Belgische regering die bezetting als illegaal beschouwen. U verklaart dat regelmatig. Dat is het officiële discours en het officiële beleid.

Een dergelijk territorialiteitsargument moet dus zwaar doorwegen.

In welke mate kunnen wij het ons nog veroorloven en in welke mate is het consequent samen te werken met een partner waarvan het hoofdkwartier in bezet Palestijns gebied is gevestigd? Ik ben erg benieuwd naar uw antwoord.

Dat is trouwens ook de reden waarom na elf jaar onderhandelen er nog steeds geen samenwerkingsakkoord tussen Europol en Israël is.

Ten slotte gaat in het kader van het project meer dan 2 miljoen euro naar de Israëlische partners. Dat Europees onderzoeksgeld in een dergelijke context onder meer naar Israëlische veiligheidsdiensten gaat, roept vragen op, zeker omdat de Horizon 2020-financiering strikt voor civiele doeleinden dient te worden aangewend.

Ten eerste, bent u met het project vertrouwd?

Ten tweede, acht u de samenwerking met de Israëlische politie problematisch? Acht u het opportuun dat Europees geld naar een onderzoeksproject vloeit waarbij een instantie betrokken is die wegens dubieuze ondervragingspraktijken onder vuur ligt?

Ten derde, de Europese precedentes en richtlijnen inzake samenwerking met én financiering van entiteiten gevestigd in door Israël bezet gebied zijn duidelijk. Is er voor u op dat vlak een grens overschreden?

Ten vierde, welke richtlijnen zijn er op Belgisch niveau in verband met een dergelijke samenwerking, in casu met de Israëlische politie?

Ten slotte, Portugal heeft in augustus 2016 beslist zich uit het LAW-TRAIN-project van de Europese Unie terug te trekken. Het is onze overtuiging dat België dat op basis van de gegeven argumenten ook zou moeten doen. Bent u bereid daarvoor ook te ijveren?

09.02 Marco Van Hees (PTB-GO!): Madame la présidente, une trentaine d'académiques de la KUL ont réagi négativement à un partenariat entre leur université, le SPF Justice, l'université israélienne Bar Ilan, le ministère israélien de la sécurité et la police nationale sur le projet LAW-TRAIN, dans le cadre du programme de recherche et d'innovation européen Horizon 2020.

Ce projet vise à rationaliser les techniques d'interrogatoire dans le cadre des crimes transfrontaliers et à la formation des interrogateurs travaillant avec des environnements virtuels.

Comme le soulignent ces académiques, ce partenariat s'inscrit dans une collaboration qui s'apparente clairement à un soutien matériel direct à la politique illégale et criminelle d'occupation et de colonisation de la Palestine de la part de l'État israélien. Tant le sujet que les partenaires sont liés en effet directement à l'occupation qui est, pour rappel, déclarée illégale au regard du droit international.

Plus spécifiquement, la police, les forces de sécurité et de renseignement ainsi que le système carcéral israéliens ont été remis en cause à de nombreuses reprises par l'ONU ainsi que par des organisations de défense des droits humains comme Amnesty International ou Human Rights Watch. Ils sont fortement critiqués pour le racisme dont ils font preuve, la brutalité de leurs actions, l'utilisation systématique de la violence, la torture, les emprisonnements administratifs et arbitraires, y compris d'enfants, ainsi que d'autres violations flagrantes des droits de l'homme. Le siège de la police nationale israélienne est d'ailleurs lui-même situé à Jérusalem-Est, occupée illégalement.

L'université Bar Ilan soutient elle aussi directement l'occupation de la Palestine, en organisant notamment des formations spécifiques pour les services de sécurité israéliens, eux-mêmes impliqués dans des opérations en territoires occupés.

La coopération avec eux est inacceptable et contraire au droit international. Les autorités portugaises ont d'ailleurs justement décidé de se retirer complètement du projet LAW-TRAIN.

Monsieur le ministre, quelle est l'implication des autorités et des services publics belges dans ce partenariat? Qu'en est-il de celle des universités? Ne pensez-vous pas qu'elle est problématique et contraire au droit international, et qu'il faudrait, comme le réclament ces académiques et comme l'a fait le gouvernement portugais, que les institutions belges publiques et académiques se retirent totalement de ces partenariats?

Vu les enjeux essentiels dont nous parlons, pourriez-vous rendre accessible une liste complète des partenariats académiques qui existent entre les institutions belges et les institutions israéliennes? Le CNCD avait déjà, en 2015, dénoncé l'opacité qui existe à ce sujet en Belgique.

09.03 Didier Reynders, ministre: Madame la présidente, j'avais également reçu des questions de Mme Grovonijs à ce sujet. Je répondrai de toute façon à l'ensemble des interrogations pour souligner que notre position quant aux détentions administratives est dénuée de toute ambiguïté. J'ai eu l'occasion de le rappeler lors de ma mission en Israël en mai dernier. Nous condamnons les arrestations arbitraires en général et rappelons que les arrestations administratives doivent constituer des mesures exceptionnelles, pour une durée limitée, et respectueuses de différentes garanties telles que les droits de la défense du détenu et le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable.

En ce qui concerne le cas particulier de Mohamed Abu Sakha, nous savons que sa détention préventive a été prolongée le 13 juin pour une période de six mois. Les autorités israéliennes n'ont fait aucun commentaire à cet égard. Je n'ai, à ce stade, pas davantage d'informations, puisque M. Sakha n'étant pas ressortissant belge, nous ne pouvons lui apporter d'assistance consulaire. Toutefois, nous insistons systématiquement auprès des autorités israéliennes sur la nécessité du respect des conditions de durée limitée et des droits de la défense.

Het project LAW-TRAIN, zoals reeds door u meegedeeld, is een project waaraan de FOD Justitie deelneemt. Vragen hierover vallen dan ook onder de bevoegdheid van mijn collega van Justitie. Zonder commentaar te leveren op dit bijzondere project, kan ik u in het algemeen meedelen dat, hoewel België een duidelijk

standpunt heeft en de kolonisatiepolitiek van Israël veroordeelt, ons land, net als de Europese Unie, sterk gekant is tegen eender welke boycot tegen Israël, zowel op academisch vlak als op elk ander domein.

Maar in verband met dit precieze project ben ik bereid om een vraag te sturen naar de minister van Justitie om te bekijken wat de mogelijke reacties zijn in verband met dit precieze project. Ik herhaal dat wij gekant zijn tegen elke vorm van een boycot, ook op academisch vlak.

09.04 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, wij zijn niet voor een boycot van Israël, wij zijn wel tegen een samenwerking met de Israëlische veiligheidsdiensten. Als wij zien welke internationale kritiek, ook VN-kritiek, zij krijgen, dan is zo'n samenwerking niet evident.

Ten tweede, wij werken hier samen met een partner, de Israëlische politie, waarvan het hoofdkwartier gelegen is in bezet Palestijns gebied. Ik heb reeds een vraag gesteld, en ook antwoord gekregen, aan uw collega Geens, de minister van Justitie. Ik wilde echter ook een vraag aan u richten omdat dit dossier een buitenlandse component heeft. Dit gaat over ons beleid ten aanzien van Israël en Palestina.

Volgens mij is er een incoherentie en een niet-congruentie tussen een dergelijk project waarbij een FOD betrokken is en uw beleid waarin u telkens de differentiatie maakt tussen Israël en bezet Palestijns gebied. Er is hier dus een tegenstelling. Ik zou u willen vragen om dit toch nog eens te bekijken en om contact op te nemen met uw collega van Justitie om te zien hoe het een en ander in overeenstemming kan worden gebracht.

09.05 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le ministre, je prends note de vos non-réponses quoiqu'elles renvoient au ministre de la Justice, tout en ajoutant que vous êtes opposé à tout boycott. C'est assez fort! Quoi que puisse faire Israël, quelles que soient les conditions – et ici c'est grave –, vous vous opposez à tout boycott. C'est une position généralisée, presque universelle que je trouve assez étonnante et douteuse concernant ce pays.

Pour ne rien vous cacher, je suis plutôt favorable au boycott d'Israël pour tout ce qui peut soutenir le processus de colonisation. C'est vrai qu'il y a beaucoup de choses qui le soutiennent et, ici, c'est particulièrement le cas. Je rappelle qu'une trentaine d'académiques de la KUL ont exprimé un avis négatif sur le sujet; le gouvernement portugais, également. Pourquoi ne pouvez-vous pas adopter une position semblable, qui me semble plus cohérente avec les principes de démocratie et de justice que la Belgique prétend défendre?

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

10 Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le suivi de la situation en Pologne" (n° 13534)

10 Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de opvolging van de situatie in Polen" (nr. 13534)

10.01 Philippe Blanchart (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, la Commission européenne a entamé, en janvier dernier, la procédure pour la protection de l'État de droit à l'égard de la Pologne. Depuis, plusieurs étapes ont été franchies.

Dernièrement, le gouvernement polonais n'avait toujours pas pris de mesures concrètes qui répondraient, de manière ne serait-ce que satisfaisante, aux inquiétudes exprimées par la Commission, notamment au travers d'un avis officiel. Si ces inquiétudes et cet avertissement n'étaient pas suivis d'une action satisfaisante dans un délai raisonnable, la Commission pouvait décider de formuler une recommandation, ce qui a été fait, il y a quelques semaines. En effet, la Commission a émis un avis final très critique sur la série de lois régulant le fonctionnement du Tribunal constitutionnel polonais, la plus haute instance juridique du pays. Cet avis a été rejeté par le gouvernement polonais qui a choisi de s'isoler sur la scène internationale. Le pays traverse donc une crise constitutionnelle grave qui semble ne pas être sur le point d'être résolue.

Monsieur le ministre, quel est le bilan de la situation politique en Pologne depuis la procédure initiée par la Commission européenne? Quelle est votre position concernant les recommandations formulées par cette

dernière? Notre pays s'inscrit-il dans cette démarche tant sur le plan européen que bilatéral avec la Pologne?

Quelle est votre position concernant le rejet formulé par le gouvernement polonais? Nous nous inscrivons ici dans une violation grave des fondements de l'État de droit. Le refus polonais d'écouter les recommandations de Bruxelles risque d'enclencher la mise en application de l'article 7, procédure par laquelle un État membre peut être privé de son droit de vote en cas de violation grave et persistante des valeurs de l'Union européenne. Qu'en est-il exactement? Cette procédure est-elle envisagée? Quelle est la position de la Belgique en la matière?

Vous avez mentionné précédemment la volonté d'organiser, chaque année, une revue de l'État de droit et des droits individuels dans tous les États membres. Vous avez également mentionné la tentative de rallier un maximum d'États membres à ce projet. Comment cette proposition est-elle accueillie par les autres États membres? Quelles initiatives avez-vous prises en ce sens?

10.02 **Didier Reynders**, ministre: Madame la présidente, monsieur Blanchart, il est clair que la législation sur le fonctionnement du Tribunal constitutionnel ainsi que la nomination de ses juges divisent le monde politique polonais. En outre, ce dossier continue à opposer le gouvernement polonais et le Tribunal constitutionnel.

Le 22 juillet dernier, le Parlement polonais a adopté une nouvelle loi relative au Tribunal constitutionnel. Le 11 août, ce dernier a recalé certaines dispositions de cette loi qui modifie son fonctionnement, pour non-conformité à la Constitution. Le gouvernement polonais ayant choisi de ne pas publier officiellement l'arrêt susnommé du Tribunal, le blocage qui l'oppose à ce dernier persiste.

La situation de l'État de droit en Pologne fait en effet l'objet d'une procédure basée sur une communication de la Commission de mars 2014 en vue de renforcer l'État de droit au sein de l'Union européenne. Le processus prévu dans cette communication se compose de trois étapes: une évaluation de la situation par la Commission, une recommandation de celle-ci et un suivi de la recommandation. À défaut de réponse satisfaisante, la Commission pourrait être amenée à actionner le mécanisme prévu à l'article 7 du Traité sur l'Union européenne.

Actuellement, nous nous trouvons dans la deuxième étape. À la fin juillet 2016, la Commission a adressé une recommandation à la Pologne. Cette procédure est propre à la Commission européenne et est utilisée pour la première fois. Elle n'implique pas que le Conseil des ministres de l'Union, qui doit toutefois en être régulièrement informé, intervienne. Par conséquent, la Belgique n'a pas à se prononcer à cette occasion. Je considère néanmoins que la Commission, en agissant de la sorte, ne ferait que remplir sa fonction de gardienne des traités.

La Pologne devait répondre aux recommandations de la Commission avant la fin du mois d'octobre. Elle a respecté le délai fixé, mais rejeté lesdites recommandations. La Commission a dû refuser de spéculer à ce stade sur la suite du processus. Plusieurs réunions du Collège des commissaires sont prévues ce mois-ci. Nous allons donc examiner les propositions de la Commission avant de réagir.

En février dernier, j'avais proposé de lancer, dans le cadre du Conseil Affaires générales, une évaluation périodique du respect de l'État de droit et des droits fondamentaux dans les États membres de l'Union. Cette initiative a pu compter, dès le départ, sur le soutien de certains partenaires européens. À ma demande, mon département a organisé à Bruxelles, le 20 juillet dernier, un séminaire rassemblant les experts d'États membres partageant de telles préoccupations ainsi que des représentants d'organisations internationales actives dans la défense des droits fondamentaux. Ce séminaire fut suivi d'une réunion ministérielle, qui s'est tenue à Rome le 5 octobre. À cette occasion, certains États membres ont confirmé leur soutien à la proposition belge. Bien entendu, j'ai eu l'occasion de réexpliquer notre proposition lors de cette réunion. D'autres États, sans partager toutes les modalités que j'ai formulées, ont cependant souscrit à l'objectif poursuivi. Nous allons y revenir au cours des prochaines réunions du Conseil Affaires générales, en espérant qu'il sera possible de rendre cette proposition exécutoire, eu égard aux réflexions qui sont développées au sujet de l'intensification des instruments nécessaires à la surveillance du respect de l'État de droit dans les différents États membres.

Je rappelle que ma position dès le départ, dans ce type de procédure, a été qu'il n'y avait pas de raison d'avoir autant de précisions dans les mécanismes de suivi des situations budgétaires des États en vertu du

Traité de Maastricht et de ses critères, et de ne pas avoir, en parallèle, un suivi au moins aussi précis de l'évolution de l'application par les États, des critères de Copenhague, c'est-à-dire les critères politiques et en particulier, le respect de l'État de droit et des droits individuels.

10.03 Philippe Blanchart (PS): Merci, monsieur le ministre. Nous avons souvent discuté, depuis le début de ce dossier, de l'évolution de la situation. Malheureusement, elle évolue dans le sens qu'on redoutait. Cela se confirme de plus en plus. Vraisemblablement, les conclusions vont être précisément celles qu'on craignait. Il est vraiment temps de mettre la pression sur ce gouvernement pour espérer pouvoir modifier la situation.

Nous soutenons, bien évidemment, votre proposition de faire un état des lieux des États de droit dans la Commission européenne. Je pense et j'espère qu'elle pourra évoluer favorablement. Je vous prie donc, monsieur le ministre, de rester attentif à l'évolution de cette situation et éventuellement, dès que vous en aurez l'occasion et la volonté, d'activer tout ce que vous pouvez pour exercer une pression sur cet État membre.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

11 Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la continuation de la violation par la Hongrie des valeurs démocratiques fondamentales" (n° 13535)

11 Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de aanhoudende schending van fundamentele democratische waarden door Hongarije" (nr. 13535)

11.01 Philippe Blanchart (PS): Madame la présidente, c'est l'histoire du voisin difficile. Dernièrement, le chef de la diplomatie luxembourgeoise, Jean Asselborn, a appelé à exclure, au moins temporairement, la Hongrie de Viktor Orban de l'Union européenne pour violation de ses valeurs démocratiques fondamentales. Pour le Luxembourg, c'est la seule manière de préserver la cohésion et les valeurs de l'Union européenne. En effet, certains pays comme la Hongrie, et rappelons-le également la Pologne, continuent de violer des valeurs européennes fondamentales.

Ce message clair est intervenu seulement à quelques jours d'un sommet informel des dirigeants européens à Bratislava sur l'avenir du projet européen.

Monsieur le ministre, comment se positionne la Commission européenne suite aux propos tenus par le chef de la diplomatie luxembourgeoise? Quelle est la position de la Belgique face à cet appel du Luxembourg et face aux dérives qui perdurent dans ces pays? Le sommet à Bratislava a-t-il également porté sur les violations des droits qui perdurent en Hongrie et en Pologne, notamment sur la réponse que l'Union européenne doit y apporter? Si oui, quels sont les principaux points qui en ressortent? Quelle a été la position défendue par la Belgique à ce sujet lors de ce sommet?

11.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur Blanchart, la Commission européenne a, ces dernières années, pris différentes initiatives en vue de veiller au respect de l'État de droit et des droits fondamentaux en Hongrie. J'ai personnellement toujours soutenu ces initiatives et je continuerai à le faire.

Si une exclusion pure et simple d'un État membre de l'Union européenne n'est juridiquement pas possible, un suivi du respect des valeurs fondamentales de l'Union par l'ensemble des États membres est évidemment essentiel. Je viens de le rappeler en réponse à votre question précédente. Je tente de mettre en place depuis le début de cette année un processus d'évaluation de l'État de droit dans les 28 États membres et, demain, à la suite du Brexit, dans les 27 États membres de l'Union européenne.

S'agissant de la politique migratoire, la Belgique a toujours insisté sur l'importance d'un équilibre entre les volets responsabilité et solidarité. La solidarité est un principe de base de l'Union européenne; il doit s'appliquer en matière de migration comme il s'applique dans la politique de cohésion. Nous avons pris note des résultats du référendum tenu en Hongrie sur les quotas des migrants, lequel, à défaut d'une participation suffisante, n'a toutefois pas eu d'effet juridique.

Nous avons aussi pris connaissance de la volonté du gouvernement hongrois d'amender malgré tout la

Constitution en vue d'empêcher l'imposition de tels quotas. La position de la Belgique est claire: les décisions adoptées au sein de l'Union européenne en matière de relocalisation de réfugiés restent juridiquement contraignantes, tant qu'elles n'ont pas été invalidées par la Cour de Justice de l'Union européenne. La Belgique est aussi intervenue, en appui de la Commission, devant la Cour pour défendre leur validité.

Le sommet de Bratislava n'a porté ni sur les valeurs de l'Union, ni sur la politique interne en Hongrie et en Pologne. En revanche, le sommet Benelux du 3 octobre 2016 a, de manière générale, rappelé que les valeurs de l'Union ne sont pas négociables et a demandé un renforcement du dialogue politique sur le respect de l'État de droit au sein du Conseil, dans le même esprit que la demande, je le répète, que je formule depuis le début de l'année de mettre en place un mécanisme permanent d'évaluation.

11.03 Philippe Blanchart (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. Si aucune mesure n'est prise, c'est tout le projet de l'Union européenne en tant que communauté de valeurs qui est remis en cause. Ce serait terrible.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

12 Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la rencontre informelle au sujet des principes de l'État de droit à Rome" (n° 14201)

12 Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de informele ontmoeting te Rome aangaande de principes van de rechtsstaat" (nr. 14201)

*Voorzitter: Dirk Van der Maelen.
Président: Dirk Van der Maelen.*

12.01 Philippe Blanchart (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, pour rappel, en février dernier, au sein du Conseil des Affaires étrangères, vous avez lancé une initiative visant à examiner régulièrement les principes de l'État de droit dans l'Union européenne. Un groupe d'experts a ensuite planché sur l'idée.

Vous vous êtes ensuite rendu à Rome début octobre à l'occasion d'une rencontre informelle de plusieurs États membres de l'Union européenne qui souhaitent jouer un rôle prédominant dans le domaine des droits de l'homme, à savoir l'Autriche, le Danemark, la Finlande, la France, la Grèce, le Portugal, la Slovaquie, la Suède et la Belgique. Vous y avez défendu l'idée d'une évaluation périodique de la conformité avec l'État de droit et les droits de l'homme. Selon vous, l'évaluation et le dialogue peuvent se faire au sein du Conseil des Affaires étrangères du Conseil européen.

Monsieur le ministre, avant toute chose, pourriez-vous faire un débriefing de cette rencontre? Des textes ont-ils été concrètement négociés? Si oui, lesquels? Comment cette initiative est-elle reçue par les autres États membres? Quel est l'état d'avancement de cette proposition? En avez-vous profité pour dénoncer la situation en Hongrie et en Pologne, notamment au regard du droit à l'avortement?

12.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur Blanchart, en février dernier, effectivement, comme je l'ai rappelé en réponse à vos autres questions, j'avais proposé de mettre en place, dans le cadre du Conseil Affaires générales, une évaluation périodique du respect de l'État de droit et des droits fondamentaux dans l'ensemble des États membres de l'Union. Cette initiative a pu compter dès le départ sur le soutien de certains de nos partenaires européens.

À ma demande, le SPF Affaires étrangères a organisé, à Bruxelles, le 20 juillet dernier, un séminaire qui a rassemblé des experts d'États membres partageant des préoccupations similaires, ainsi que des représentants d'organisations internationales actives en matière de droits fondamentaux. Ce séminaire a été suivi par une réunion ministérielle organisée à Rome, le 3 octobre dernier. Cette réunion a, elle, permis d'avoir un échange fructueux sur l'évaluation du dialogue sur l'État de droit qui a lieu actuellement au sein du Conseil, et sur les manières de l'améliorer.

Cependant, il n'y a pas eu de texte formel négocié à cette occasion. Plusieurs États membres ont confirmé leur soutien à la proposition belge; d'autres, sans pour autant être d'accord avec l'ensemble des modalités,

ont souscrit à l'objectif poursuivi et à la nécessité de mettre la question de l'État de droit au sein de l'Union européenne au cœur de l'agenda européen.

Les États membres qui ont participé à la réunion de Rome présenteront une approche commune sous la forme d'un *non paper* lors du Conseil Affaires générales du 15 novembre, qui reviendra sur la question. Je vais tenter de continuer à faire progresser cette idée pour, je le répète, aboutir à un examen des États membres qui soit au moins aussi scrupuleux sur leur situation en matière d'État de droit que sur leur situation budgétaire; les deux me paraissent tout aussi importants. Bien entendu, lors de ces réunions, y compris celle de Rome, la situation en Pologne et en Hongrie, que vous aviez rappelée dans d'autres questions, a constitué un élément important du contexte et des propositions formulées.

12.03 Philippe Blanchart (PS): Merci pour vos réponses, monsieur le ministre. Je vous invite à continuer ce travail important; nous resterons attentifs à son évolution.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

13 Questions jointes de

- **M. Marco Van Hees au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la situation en Colombie et l'accord commercial avec l'UE" (n° 14115)**

- **Mme Sarah Claerhout au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'accord de paix en Colombie" (n° 14517)**

- **Mme Gwenaëlle Grovonius au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le processus de paix en Colombie" (n° 14690)**

13 Samengevoegde vragen van

- **de heer Marco Van Hees aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de toestand in Colombia en het handelsakkoord met de EU" (nr. 14115)**

- **mevrouw Sarah Claerhout aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het vredesakkoord in Colombia" (nr. 14517)**

- **mevrouw Gwenaëlle Grovonius aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het vredesproces in Colombia" (nr. 14690)**

13.01 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le président, monsieur le ministre, nous avons vu le résultat, décevant pour la paix, du référendum en Colombie. Ce résultat illustre les grandes divisions au sein du pays et les énormes risques qui pèsent sur les initiatives de paix.

Dans votre rapport de progrès 2016 relatif aux traités commerciaux, vous affirmez que l'accord avec la Colombie pourrait améliorer la situation des droits de l'homme sur place. Vous citez aussi le soutien belge à des ONG dans le pays. Pourtant, ces mêmes ONG et différents syndicats colombiens se sont opposés à la conclusion et à la ratification de l'accord, affirmant précisément le contraire. Les ONG craignent aussi que l'accord, à travers l'ouverture au capital étranger de l'agrobusiness, ne facilite l'accaparement des terres, chassant des paysans de leurs terres pour favoriser des grandes entreprises, notamment dans le secteur de l'huile de palme. Vous affirmez que la Belgique importe des produits du règne végétal, des produits minéraux et des produits des industries alimentaires.

Monsieur le ministre, face à ces risques et vu la priorité que vous dites accorder à la question des droits de l'homme en général, et des droits sociaux et syndicaux en particulier, quelles garanties avez-vous que l'accord ne facilite pas l'accaparement des terres, et donc les conflits internes? Ne craignez-vous pas que, dans la mesure où il faciliterait l'accaparement des terres, l'accord puisse saper les bases même de l'accord de paix entre les FARC et le gouvernement, dont la réforme agraire constitue la dimension la plus importante?

13.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, monsieur Van Hees, en ce qui concerne le processus de paix avec les FARC et l'ELN, le résultat du référendum du 2 octobre ne signifie certainement pas la fin du processus de paix. La population colombienne veut la paix, même, parmi elle, ceux qui ont voté

pour le non. Le gouvernement colombien et les FARC ont reconnu dans un communiqué conjoint, le résultat de ce vote et la nécessité de négocier des ajustements et des précisions à l'accord de paix. Ceux-ci doivent se faire sur base d'un processus de consultation des différents secteurs de la société, afin de comprendre leurs préoccupations.

Ces dernières semaines, un important processus de consultation a effectivement eu lieu dans le cadre d'un dialogue national pour la paix. Le président Santos et des membres de son équipe ont consulté des représentants de nombreux secteurs de la société, notamment des organisations sociales, des syndicats, des groupes de victimes, des organisations de défense des droits des femmes ainsi que des représentants de tous les partis politiques, qu'ils aient fait campagne pour le oui ou pour le non lors du plébiscite.

Le 23 octobre, le président Santos a annoncé avoir récolté 445 propositions suite à ce processus de consultation. Toutes ces propositions sont actuellement à l'étude et font l'objet de discussions à La Havane entre les négociateurs du gouvernement et les FARC. L'objectif du président Santos est de conclure un nouvel accord ayant toute la légitimité juridique et politique et de commencer à le mettre en œuvre le plus vite possible. Le président a insisté sur la nécessité de conclure ce nouvel accord dans les plus brefs délais.

En ce qui concerne la tenue d'un second vote, le Conseil national électoral colombien a effectivement confirmé cette possibilité à condition que ce soit un accord modifié qui soit soumis à l'approbation de la population colombienne. Ni le gouvernement colombien ni les FARC n'ont toutefois confirmé à ce stade qu'un éventuel nouvel accord ferait l'objet d'un nouveau vote de la population.

La Belgique et l'Union européenne continueront à soutenir la Colombie et le processus de paix mais maintenant, c'est aux forces politiques de se réunir et d'œuvrer pour la paix dans un cadre national.

De Colombiaanse regering en de ELN hebben op 10 oktober 2016, bijgevolg na het referendum over het vredesakkoord met de FARC, aangekondigd formeel vredesonderhandelingen op te starten op 27 oktober in Quito. De regering heeft de gesprekken echter uitgesteld tot een nader te bepalen datum. De voorwaarde voor het opstarten van de vredesonderhandelingen is de vrijlating van alle gijzelaars.

Momenteel is niet duidelijk hoeveel gijzelaars nog in handen van de ELN zijn. De paramilitaire groepen werden ontmanteld in 2005 en bestaan officieel niet meer volgens de Colombiaanse regering. Restanten van deze paramilitaire groepen hebben zich omgevormd tot criminele bendes en maken geen deel uit van vredesgesprekken.

Wat de mensenrechtentoestand betreft, is de mensenrechtentoestand in Colombia de voorbije jaren aanzienlijk verbeterd. Deze vooruitgang werd erkend door het Hoog Commissariaat voor de Rechten van de Mens en de Internationale Arbeidsorganisatie. President Santos kreeg de Nobelprijs voor de vrede voor zijn inspanningen om een einde te maken aan meer dan vijftig jaar intern gewapend conflict. De Colombiaanse regering is zich zeer bewust van het belang van de mensenrechten en versterkte het juridische kader voor mensenrechten en sociale rechten. Zo werd in 2011 de wet op de slachtoffers en de teruggave van de ontnomen gronden aangenomen in het kader van de transitionele justitie. In 2015 werd een ministerie voor mensenrechten – Consejera Presidencial para los Derechos Humanos – opgericht, dat rechtstreeks afhangt van de president.

Het nam reeds een aantal initiatieven, zoals een actieplan 2016 voor de mensenrechten en een plan mensenrechten en ondernemingen in 2015, die zich inschrijven in een nationale strategie mensenrechten 2014-2034.

Een vredesakkoord zou uiteraard positief zijn voor de mensenrechtensituatie, maar het uitblijven van een akkoord zal naar mijn mening de reeds bereikte verbeteringen niet tenietdoen. Wel is het belangrijk voor de Colombiaanse regering om concrete uitvoering te geven aan de maatregelen die werden beslist en te verzekeren dat ze op het terrein worden nageleefd.

La question des droits de l'homme reste évidemment une priorité pour l'Union européenne et pour la Belgique. Elle est systématiquement abordée lors de mes contacts avec les autorités colombiennes.

En ce qui concerne l'accord commercial avec l'Union européenne, puisqu'il y avait aussi des questions de collègues sur ce sujet, comme tout projet politique, un accord commercial n'offre pas de garanties absolues. Tant l'Union européenne que nos interlocuteurs colombiens espèrent toutefois que l'accord commercial entre

l'Union européenne et la Colombie puisse contribuer à améliorer la situation des droits de l'homme en Colombie. L'importance du respect des droits de l'homme est d'ailleurs fortement ancrée au sein même des engagements pris dans cet accord.

Tout d'abord, le préambule de l'accord énonce explicitement que les parties réaffirment leur adhésion aux principes de la Charte des Nations unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme et qu'elle s'engage à mettre en œuvre l'accord conformément à l'objectif du développement durable, y compris la promotion du progrès économique, le respect des droits du travail et de la protection de l'environnement, en conformité avec les engagements internationaux pris par elle. Cet engagement est par ailleurs répété à plusieurs reprises dans le texte du traité, y compris aux articles 4 et 107. L'article 1^{er} de l'accord énonce en outre que le respect tant des principes démocratiques et des droits fondamentaux de la personne humaine définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme que du principe de l'État de droit inspirent les politiques internes et internationales des parties. Le respect de ces principes constitue un élément essentiel du présent accord.

Enfin, fidèle à l'approche européenne des accords commerciaux, l'accord avec le Pérou et la Colombie consacre un chapitre entier au commerce et au développement durable. Il s'agit du chapitre 10 de l'accord.

Il est difficile de concevoir comment l'accord faciliterait l'accaparement des terres en Colombie. Le chapitre 6 de l'accord qui règle les marchés publics prévoit explicitement que ce chapitre n'est pas applicable à l'acquisition ou à la location de terrains, bâtiments existants ou autres biens immeubles ou aux droits y afférents et, plus généralement, l'accord n'entame en rien la capacité des autorités colombiennes à légiférer y compris en matière d'accès à la propriété foncière.

Nous reviendrons évidemment sur cette évaluation à chaque présentation d'un rapport sur les accords commerciaux conclus par la Belgique.

13.03 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. Vous dites qu'il n'y a pas de problème au niveau de l'acquisition de "terres mal acquises", justement, pour reprendre le terme de l'accord entre les FARC et le gouvernement. Les informations que j'ai dites le contraire, notamment des ONG en Belgique mais aussi des organisations et syndicats sur place en Colombie.

Il faut savoir que 6 à 7 millions de Colombiens ont été déplacés à l'intérieur du pays à cause du conflit et que de très nombreuses terres abandonnées par les paysans qui ont fui la violence ont été accaparées. L'accord de paix entre les FARC et le gouvernement prévoit précisément la récupération de ces terres mal acquises. Je pense qu'il risque d'y avoir une confrontation entre cet accord et l'accord de commerce qui a été conclu.

Pour ce qui est de la discussion que nous avons eue sur le CETA et le TTIP et notamment sur l'attitude de certains parlements régionaux, il y a un risque qu'au niveau du parlement wallon, la ratification de ce traité ne puisse pas passer. Il ne faut pas vendre la peau de l'ours mais il se pourrait que la ratification soit rejetée au niveau du parlement wallon. Comme je vous ai invité à regarder ce qui se passait au niveau des entités fédérées à propos du TTIP, je vous invite également à regarder ce qui se passe pour cet accord commercial.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

14 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Rita Bellens aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de financiële audit van B-FAST" (nr. 14268)

- mevrouw Gwenaëlle Grovonius aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de audit van B-FAST" (nr. 14467)

- de heer Denis Ducarme aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "B-FAST en de humanitaire situatie in Haïti" (nr. 14604)

14 Questions jointes de

- Mme Rita Bellens au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'audit financier sur B-FAST" (n° 14268)

- Mme Gwenaëlle Grovonius au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et

européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'audit de B-FAST" (n° 14467)

- M. Denis Ducarme au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "B-FAST et la situation humanitaire à Haïti" (n° 14604)

De **voorzitter**: De collega's Grovonijs en Ducarme zijn niet aanwezig.

14.01 Rita Bellens (N-VA): Mijnheer de minister, vlak voor het zomerreces heeft de Ministerraad beslist dat er na de audit van B-FAST vorig jaar ook een financiële audit zou komen over B-FAST. Naar verluidt zou die deadline op 31 maart 2017 liggen, dan zouden de resultaten ervan er moeten zijn. Ik ben uiteraard verheugd dat de regering deze audit wenst uit te voeren, want ik heb reeds herhaaldelijk gevraagd naar de financiële situatie.

Sinds de aankondiging is het echter redelijk stil gebleven, ondertussen zijn wij reeds in november. Daarom heb ik volgende vragen.

Wanneer wordt de beslissing van de regering om die financiële audit te doen doorgevoerd? Of is die ondertussen reeds gestart, is het reeds beslist, want dat kan natuurlijk ook?

In verband met deze audit, volgens informatie van Binnenlandse Zaken zou het gaan over een onafhankelijke audit. U hebt in juli in de pers gezegd dat het over een audit van het Rekenhof gaat. Beide zijn niet hetzelfde. Is het een onafhankelijke audit dan wel een audit van het Rekenhof?

Is het juist dat de resultaten er vóór eind maart 2017 moeten zijn? Blijft deze datum behouden? Zo neen, wanneer zou het dan wel klaar moeten zijn?

Heeft die deadline invloed op de geplande hervorming van B-FAST? In maart 2016 zei u immers reeds dat wij resultaten van die hervorming mochten verwachten. Tot nog toe hebben wij daarvan nog niet veel gezien. Wanneer gaan wij uw hervormingsplannen van B-FAST zien?

14.02 Minister Didier Reynders: Mijnheer de voorzitter, ik heb ook totaal andere vragen van afwezige collega's, dus misschien geef ik beter geen antwoord op de andere vragen over B-FAST.

Mevrouw Bellens, in verband met uw vraag, de Ministerraad heeft op 20 juli 2016 een beslissing genomen in verband met de strategische doelstelling van B-FAST voor de volgende jaren. Wij werken nu op basis van een definitie van de strategische doelstelling.

De Ministerraad heeft ook een financiële audit gevraagd bij het Rekenhof. Wij gaan dus naar het Rekenhof met die vraag. We verwachten het resultaat rond maart 2017 te krijgen. Dat zal ook ter beschikking van het Parlement worden gesteld. U kent het functioneren van het Rekenhof.

We zullen stap na stap verder gaan met de hervorming van B-FAST. Ik heb nu gevraagd aan een raad voor de coördinatie binnen B-FAST om verder te gaan met het verbeteren van het functioneren van de instelling. Dat gebeurt op basis van de beslissing van de Ministerraad van 20 juli maar ook op basis van verschillende gedachteswisselingen tussen de verschillende departementen. Ik ben bereid om samen met die audit van het Rekenhof een stand van zaken te geven van de hervorming van B-FAST en misschien nog nieuwe voorstellen voor de toekomst.

14.03 Rita Bellens (N-VA): Mijnheer de minister, het is een dossier dat al lang aansleept. We zijn er al even vragen over aan het stellen. Het wordt inderdaad dringend. Zoals u zelf zegt hoeft ik u niet te melden dat een audit van het Rekenhof door het Parlement moet worden aangevraagd. Uiteraard stel ik mij graag ten dienste van u, mijnheer de minister, wanneer de audit moet worden aangevraagd.

Die hervorming stap voor stap is inderdaad nodig. Als u zegt dat u daar nu aan werkt, dan moet u effectief een totaalbeeld hebben waarin ook het financiële plaatje wordt meegenomen. Dat moet ook gelijklopen. We kunnen niet eerst een hervorming voorbereiden om dan nadien de financiën te bekijken en tot de vaststelling te moeten komen dat we met onze hervorming opnieuw moeten beginnen.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

15 Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les actions et les positions de la Belgique à l'égard de l'enquête en cours au sujet de la mort suspecte en 1961 du secrétaire général de l'ONU Dag Hammarskjöld" (n° 14329)

15 Vraag van de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de Belgische acties en standpunten ten aanzien van het lopende onderzoek naar het verdachte overlijden in 1961 van VN-secretaris-generaal Dag Hammarskjöld" (nr. 14329)

15.01 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, dans la nuit du 17 au 18 septembre 1961, l'avion qui transportait entre autres Dag Hammarskjöld s'est écrasé dans une forêt à une dizaine de kilomètres de Ndola, dans ce qui s'appelait à l'époque la Rhodésie du Nord. Cet événement tragique et inédit est intervenu au début de la "crise congolaise". L'assemblée générale des Nations unies a décidé, à l'unanimité, le 26 octobre 1961, de créer une commission d'enquête sur les circonstances de cette disparition. Celle-ci a rendu ses conclusions dès avril 1962, mais elle ne put cependant rendre qu'un "verdict ouvert", concluant que la mort du patron de l'ONU était "suspecte", sans pour autant estimer qu'il avait été assassiné.

Grâce aux dispositions de résolutions adoptées par l'assemblée générale de l'ONU, le 29 décembre 2014 et le 19 novembre 2015, Ban Ki-Moon, l'actuel secrétaire général de l'ONU, a désigné "un groupe d'experts indépendants, chargé d'examiner les nouvelles informations et d'évaluer leur valeur probante" sur cette douloureuse affaire et il a été chargé "d'obtenir les informations demandées par le groupe d'experts indépendants à un certain nombre d'États membres et qui n'ont pas encore été communiquées". Le secrétaire général a ainsi envoyé une demande en ce sens à la Belgique, à l'Afrique du Sud, au Royaume-Uni et aux États-Unis, soit tous les pays concernés par cette affaire. Des réponses de ces divers États, dont la Belgique, ont été obtenues au forceps. Ainsi, le patron des Nations unies constate dans une note du 17 août 2016 que la "réponse de la Belgique n'apporte rien de nouveau". Et en effet, nous avons pu la consulter sur le site de l'ONU.

Dans la lettre de réponse au courrier du secrétaire général de l'ONU, envoyée le 11 janvier 2016, par notre représentante permanente à l'ONU, il est fait mention de la consultation par les autorités belges des "archives diplomatiques" et des "archives de sociétés privées conservées aux archives générales du Royaume", mais pas des archives de la Défense en général et du SGRS en particulier, ni des archives de la Sûreté de l'État. Pourquoi le SPF Affaires étrangères n'a-t-il pas consulté la Défense et le SPF Justice dans ce cadre? Vos services envisagent-ils de le faire dans un avenir proche? Si oui, quand? Dans sa note à l'assemblée générale du 17 août 2016, Ban Ki-Moon estime qu'une nouvelle enquête est nécessaire à ce sujet et demande "encore une fois" aux États membres de localiser les documents et éléments d'information "encore classés confidentiels" et de les mettre à disposition de l'ONU et de ses experts. Quelle est la position défendue par notre pays à l'égard de ces deux sujets en assemblée générale?

15.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur Hellings, je vais répondre à vos questions dans un ordre un peu différent. D'abord, en ce qui concerne la position de la Belgique à l'égard d'une nouvelle enquête sur les circonstances de la mort, en 1961, du secrétaire général des Nations unies, Dag Hammarskjöld, et des personnes qui l'accompagnaient. Je répondrai peut-être ensuite à la question sur la consultation d'autres départements.

La question de la réouverture d'une enquête sur les circonstances de la mort du secrétaire général des Nations unies, Dag Hammarskjöld, et des personnes qui l'accompagnaient en 1961, s'est posée à l'assemblée générale des Nations unies à la fin de 2014. Sur cette question, la Belgique s'est déclarée en faveur de la transparence et prête à collaborer à une éventuelle enquête. Une première résolution de l'assemblée générale a été adoptée par consensus le 29 décembre 2014 pour instituer un groupe d'experts indépendants.

La Belgique a co-parrainé le deuxième projet de résolution que l'assemblée générale a adopté à nouveau par consensus le 19 novembre 2015 pour engager tous les États membres à communiquer toutes les informations utiles qui permettraient de parachever le travail d'enquête effectué par le groupe d'experts.

Mon département a effectivement collaboré dans la plus grande transparence à toutes les demandes du

groupe d'experts. L'expert indépendant venu à Bruxelles a eu accès à tous les dossiers diplomatiques pertinents et a été introduit auprès des archives générales du Royaume, comme il l'avait demandé. Il a d'ailleurs remercié mon département pour son attitude coopérative et ouverte. Le groupe d'experts a aussi exprimé sa profonde reconnaissance pour la coopération constructive des États membres des Nations unies.

La Belgique continuera donc à collaborer avec le secrétaire général des Nations unies si une nouvelle enquête est décidée. À ce stade, il semble que la Suède prépare un projet de résolution de l'assemblée générale en vue de donner suite à la requête du secrétaire général. Dès lors, comme je viens de l'indiquer, mon département a collaboré en toute transparence pour répondre aux questions précises du groupe d'experts posées en 2015. Il a même effectué des recherches que l'expert venu en Belgique n'a pas eu le temps de faire durant son bref séjour et a donné des réponses précises au groupe d'experts.

Si de nouvelles questions sont posées dans le cadre d'une nouvelle enquête, mon département n'hésitera pas à consulter la Défense et le SPF Justice à ce sujet si c'est nécessaire.

15.03 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Merci.

Je mesure que la Belgique s'est montrée en faveur de la transparence et a visiblement montré les dispositions à participer de façon proactive à l'enquête.

J'ai une autre question sur les archives dites 'africaines' en point 58. Je propose qu'on continue le débat à ce sujet ultérieurement.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

16 Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le sort des archives dites 'africaines'" (n° 14555)

16 Vraag van de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de zogenaamde Afrikaanse archieven" (nr. 14555)

16.01 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le président, évidemment, cette question, que j'ai déposée plus tard avec des informations nouvelles est liée à celle que je viens de poser concernant l'enquête en cours aux Nations unies sur la mort de Dag Hammarskjöld.

Monsieur le ministre, en vertu d'un protocole d'accord signé le 11 décembre 2014 entre les archives de l'État et le SPF Affaires étrangères, plus de 10 kilomètres d'archives dites "africaines", concernant une période s'étalant de 1885, soit le début de l'État indépendant du Congo à 1962, soit la fin de l'État colonial belge, seront progressivement transférées jusqu'en 2018 de vos services vers les archives de l'État.

Ce matériau indispensable pour les chercheurs comporte des documents provenant de l'ancien ministère des Colonies, du Gouverneur général du Congo et des dossiers d'ex-coloniaux. Selon le protocole en question, les archives diplomatiques et celles de la Coopération belge au développement seront transférées ultérieurement aux Archives générales du Royaume.

Pourriez-vous me préciser où en est ce transfert? Combien de kilomètres d'archives ont-ils à ce jour été transférés? Le Fonds des archives de la Sûreté coloniale, institution créée par le Gouverneur général du Congo en 1932 et dont les archives appartenaient vraisemblablement au lot de documents liés aux activités du Gouverneur-général, a-t-il été renseigné aux experts qui mènent l'enquête en cours aux Nations unies sur la mort en 1961 du secrétaire général de l'ONU, dans l'hypothèse, bien sûr où ce Fonds d'archives se trouvait encore au SPF Affaires étrangères au moment de la visite des experts de l'ONU, puisque ce fonds n'est visiblement pas aux Archives générales du Royaume? Pourriez-vous me préciser où se trouvent actuellement conservées les archives de la Sûreté coloniale? Si ces archives de la Sûreté coloniale sont encore dans les locaux du SPF Affaires étrangères, ces documents sont-ils accessibles aux chercheurs et experts internationaux, moyennant bien entendu le respect de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité?

16.02 **Didier Reynders**, ministre: Monsieur le président, cher collègue, pour ce qui concerne le transfert des archives africaines du SPF Affaires étrangères vers les Archives générales du Royaume (AGR), le processus est bien en cours. En fait, les quelque 1,6 kilomètre linéaire d'archives africaines conservées à Egmont II y auront été versées intégralement, dont 26 000 dossiers individuels du service du personnel d'Afrique. Ces dossiers sont maintenant consultables aux Archives générales du Royaume, comme cela était le cas auparavant aux Affaires étrangères.

À présent, les équipes conjointes des Affaires étrangères et des AGR sont occupées au conditionnement des quelques 9 kilomètres du bâtiment Egmont I. Des versements échelonnés au fur et à mesure de la progression des travaux sont prévus tous les six mois. Le processus est donc en cours.

L'archiviste des Affaires étrangères, en concertation avec l'archiviste générale du Royaume, a collaboré, dès avril 2013, aux recherches menées notamment par Mme Suzanne Williams, experte auprès des Nations unies pour l'enquête sur la mort du secrétaire générale des Nations unies Dag Hammarskjöld.

Au cours de l'année 2015, l'archiviste des Affaires étrangères a collaboré avec le service Nations unies du SPF Affaires étrangères pour la réponse apportée par la Belgique aux enquêteurs de la commission Hammarskjöld.

Le Fonds des archives de la Sûreté coloniale, comme les autres fonds susceptibles de contenir des documents relatifs au décès de l'ancien secrétaire général, a été évoqué en toute transparence, lors de ces deux épisodes, mais en signalant que, pour être consulté, ce fonds devait faire l'objet d'une demande de déclassification auprès de la Sûreté de l'État et que la Sûreté congolaise a vu cesser ses activités avec l'indépendance du Congo, en juin 1960, plus d'un an avant le décès de l'ancien secrétaire général. Le transfert résulte d'un accord impliquant les Affaires étrangères et la Sûreté de l'État.

Les archives de la Sûreté coloniale ne se trouvent donc plus dans les locaux du SPF Affaires étrangères. Quand elles y étaient encore présentes, elles étaient accessibles aux chercheurs moyennant la déclassification des documents demandés par la Sûreté de l'État. La dernière consultation aux Affaires étrangères de documents issus de ce fonds émanait d'un membre de la commission parlementaire relative à l'assassinat de Julien Lahaut. Pour le reste, nous n'avons pas eu d'autres demandes.

16.03 **Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. C'est une enquête historique vraiment intéressante, parce qu'on se rend compte qu'il y a un fonds d'archives, le Fonds d'archives de la Sûreté coloniale, qui était rendu difficilement accessible, en vertu de la loi de décembre 1998 sur la classification, lorsqu'il était aux Affaires étrangères. Aujourd'hui, ce fonds d'archives n'est pas passé aux Archives générales du Royaume mais est retourné à la Sûreté de l'État, pour le rendre *de facto* encore plus inaccessible.

Nous allons discuter de ces dispositions spécifiques réservées aux archives des services de renseignement et de sécurité prochainement en commission de la Justice via un projet de loi introduit par le ministre de la Justice. Il n'empêche que sur le thème général de "faire avec son passé", "assumer son passé", "pouvoir enquêter sur ce qui s'est fait il y a plus de cinquante-cinq ans", il est nécessaire que toutes nos administrations, la vôtre, les Archives générales du Royaume, mais aussi le ministère de la Justice, la Sûreté de l'État, puissent permettre que des experts indépendants de l'ONU ou des chercheurs belges aient accès à des documents qui concernent des personnes qui sont aujourd'hui décédées. On ne pourra pas assumer notre passé colonial tant qu'on n'aura pas pu faire toute la lumière sur ce qui s'est passé il y a cinquante-cinq ans.

Je constate avec vous aujourd'hui qu'on ignore où se trouve ce Fonds d'archives de la Sûreté coloniale! Dans tous les cas, il n'a pas été rendu accessible aux personnes qui cherchent des réponses à ce qui s'est passé il y a cinquante-cinq ans.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

17 **Question de Mme Muriel Gerken** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la ratification de l'accord international du 27 janvier 2006 concernant le commerce de bois tropicaux" (n° 14520)

17 **Vraag van mevrouw Muriel Gerken** aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken

en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de ratificatie van de internationale overeenkomst van 27 januari 2006 inzake de handel in tropisch hout" (nr. 14520)

17.01 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, je me suis inquiétée et j'ai finalement déposé une question le 18 octobre, parce qu'on ne trouvait nulle part trace au *Moniteur belge* de la ratification de l'accord, qui a pourtant été adopté au Parlement fédéral, concernant le commerce des bois tropicaux.

D'après la base de données des traités des Nations unies, la Belgique a ratifié l'accord le 28 juillet 2015. Cependant, au *Moniteur*, on trouve seulement les actes d'assentiment des Régions: Flandre (2011), Wallonie (2012), Bruxelles (2015).

La Chambre a adopté, le 5 juillet 2012, après le Sénat qui l'avait fait le 8 juin 2012, le projet d'assentiment à l'accord international sur les bois tropicaux, et puis plus rien. La ratification, qui apparaît dans les traités des Nations unies, n'apparaît pas dans notre *Moniteur*.

Cette question a servi une première fois: le 20 octobre, cela a été publié au *Moniteur*, ce qui est bien. J'ai néanmoins gardé ma question. En effet, mon souci, c'est d'abord de comprendre. Si c'est un oubli, ce texte était parti dans les limbes. Et s'il y a une autre raison, quelle est-elle?

Mais j'ai une autre question sur ce genre de situations. S'il n'y a pas publication au *Moniteur*, une loi n'est pas réellement en vigueur. Un bénéficiaire ou un contrevenant ne peut pas se référer à elle. Personne ne peut se référer à la mise en application de cette loi. Je suppose que ces accords subissent le même sort. Cela fait partie des questions que je vous pose: quel est l'impact d'une non-publication au *Moniteur*? Lorsque cette publication intervient plus tard, qu'advient-il de la période entre le vote par les instances parlementaires et la parution? Est-il nécessaire de corriger des éléments? Qu'advient-il en cas de non-respect de clauses ou d'éléments convenus dans cet accord?

17.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, madame Gerkens, je deviens un peu un spécialiste des ratifications et des processus de ratification de textes mixtes. Je voudrais vous dire qu'ici, l'accord international de 2006 sur les bois tropicaux, fait à Genève le 27 janvier 2006, étant un traité mixte au niveau belge, tombe sous les dispositions de l'accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions relatif aux modalités de conclusion des traités mixtes, datant du 8 mars 1994 et publié au *Moniteur belge* du 17 décembre 1996.

Conformément à l'article 12 de cet accord de coopération, il m'appartient de faire établir l'instrument de ratification d'un traité mixte et de le soumettre à la signature du Roi dès que toutes les assemblées parlementaires concernées ont donné leur assentiment. Dans le cas d'espèce, les assemblées parlementaires des Régions ont donné leur assentiment à l'accord international de 2006 sur les bois tropicaux respectivement le 1^{er} juillet 2011 pour la Région flamande, le 12 janvier 2012 pour la Région wallonne et le 23 avril 2015 pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Quant à la loi fédérale portant assentiment dudit accord international, je puis rassurer Mme Gerkens, cette loi a bel et bien été sanctionnée et promulguée en date du 15 août 2012. Après que tous les assentiments nécessaires étaient acquis, dont le dernier datait donc du 23 avril 2015 et fut publié au *Moniteur belge* du 7 mai 2015, l'instrument de ratification concernant cet accord international sur les bois tropicaux a été établi, soumis à la signature royale et finalement déposé auprès du secrétaire général des Nations unies en date du 28 juillet 2015.

Conformément à l'article 14 de l'accord de coopération précité, ce n'est qu'après le dépôt de l'instrument de ratification que le texte du traité en question ainsi que la loi fédérale d'assentiment sont publiés par mes soins au *Moniteur belge*, ensemble avec les références aux décrets et ordonnances d'assentiment et avec les renseignements relatifs à la ratification et à l'entrée en vigueur. Dans le cas d'espèce, mes services ont donc, comme à l'accoutumée, après la date de ratification du 28 juillet 2015, envoyé au *Moniteur belge* les pièces à publier concernant l'accord international sur les bois tropicaux y compris la loi fédérale d'assentiment du 15 août 2012.

La loi a été publiée au *Moniteur belge* du 20 octobre dernier.

Depuis le dépôt de l'instrument de ratification, la Belgique est liée en tant que partie par l'accord international

sur les bois tropicaux. En effet, conformément au droit des traités, le dépôt d'un instrument de ratification constitue le consentement d'un État à être lié par un traité sur le plan international. C'est donc l'État, dans toutes ses composantes compétentes, qui est engagé vis-à-vis des autres parties audit accord par l'objectif de ce dernier ainsi que par les obligations qui en découlent. C'est également l'État belge qui serait seul sanctionnable, pour reprendre la terminologie que vous avez évoquée, au cas où il ne respecterait pas les dispositions dudit accord international.

Voilà donc toute la procédure qui nous a menés jusqu'à la publication au *Moniteur* le mois dernier. Je précise que le texte publié ne comporte aucune disposition directement applicable aux justiciables des États parties prenantes.

17.03 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos précisions.

Je me réjouis que cela ne porte pas à conséquence. L'application dépend de l'envoi de la ratification aux Nations unies. L'envoi de la ratification a eu lieu en juillet 2015, mais cela n'est paru au *Moniteur belge* que le 20 octobre dernier. Plus d'un an s'est donc écoulé.

17.04 Didier Reynders, ministre: C'est moins que les quatre ans évoqués au départ.

17.05 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Certes, mais de la vigilance dans le suivi est nécessaire. Je me réjouis que l'oubli ait été réparé. En tout cas, je retiens surtout de votre réponse que cela ne porte pas à conséquence quant au respect des termes de cet accord international.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

18 Vraag van mevrouw An Capoen aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de taal van de pensioenregelingsdocumenten" (nr. 14594)

18 Question de Mme An Capoen au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la langue des documents de régime de pension" (n° 14594)

18.01 An Capoen (N-VA): Mijnheer de voorzitter, eerst en vooral bedankt, omdat mijn vraag net niet uit de boot valt.

Mijnheer de minister, enige tijd geleden heb ik u reeds ondervraagd over de vooruitgang in het dossier betreffende de taal van de pensioenregelingsdocumenten van de Vlaamse gewezen grensarbeiders in Frankrijk. In uw antwoord op mijn schriftelijke vraag hierover hebt u meegedeeld dat de consul-generaal in Rijsel in contact stond met de CARSAT-autoriteiten.

Het gebruik van de documenten in de huidige talen vloeit natuurlijk voort uit het aantal betrokken personen dat gewerkt heeft op het gehele Franse grondgebied, maar de situatie in Noord-Picardië is anders, door de vele Vlaamse grensarbeiders in de jaren 70 en 80.

Uit uw antwoord blijkt dat u de consul-generaal de taak gaf de CARSAT Noord-Picardië te vragen een Nederlandse vertaling toe te voegen aan de aanvragen voor een levensbewijs die gericht zijn aan onze landgenoten, waarvoor alvast onze nadrukkelijke dank.

Ik heb echter nog enkele nadrukkelijke vragen voor u. Wat is de huidige stand van zaken? Welke vooruitgang is er sedertdien geboekt in het dossier?

18.02 Minister Didier Reynders: De Belgische consul-generaal te Rijsel schreef op 18 mei 2015 de Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, de CARSAT, aan met de vraag of een Nederlandse vertaling kon worden toegevoegd aan het document, waarnaar u verwees. Tot nu toe kwam er geen antwoord op de brief van de consul-generaal.

Aangezien het consulaat-generaal vorig jaar werd gesloten, heb ik de Belgische ambassade te Parijs ermee belast die zaak te blijven opvolgen. Die laatste liet alvast weten dat aanpassingen aan het document waarnaar u verwees, formeel dienen te worden geregeld bij ministerieel besluit. Een eenvoudige wijziging

van het desbetreffende formulier op lager ambtelijk niveau is dus niet mogelijk.

Tevens blijkt dat het Franse consulaat-generaal in Brussel een drietalig levensbewijs, Frans-Nederlands-Duits, heeft uitgevaardigd dat pensioenhouders aan hun Belgische gemeente kunnen voorleggen. Ik heb een kopie van dat formulier te uwer beschikking.

18.03 An Capoen (N-VA): Ik dank u voor die informatie, mijnheer de minister.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

19 Vraag van mevrouw An Capoen aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het VN-rapport over Saudi-Arabië" (nr. 14595)

19 Question de Mme An Capoen au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le rapport de l'ONU relatif à l'Arabie saoudite" (n° 14595)

19.01 An Capoen (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, begin oktober 2016 heeft het Comité voor de Rechten van het Kind een scherp rapport gepubliceerd over Saudi-Arabië. Het land blijft de mensenrechten namelijk systematisch schenden. De Verenigde Naties roepen Saudi-Arabië op om deze praktijken te stoppen en de wetgeving ter zake aan te pakken.

Ondanks de ondertekening van internationale verdragen blijft Saudi-Arabië in rechtzaken kinderen ouder dan vijftien jaar vervolgen zoals volwassenen, zonder een eerlijk proces.

De achttien experts van het Comité oordelen dat het land wetten moet intrekken die toelaten dat kinderen in een isoleercel worden geplaatst, tot levenslange celstraffen worden veroordeeld, zweepslagen krijgen, amputaties ondergaan en kunnen worden gestenigd.

Daarom heb ik de volgende vragen.

Wat is het standpunt van de regering inzake het rapport?

Welke vooruitgang hebt u op het vlak van de mensenrechten geboekt via uw formele en informele contacten met het regime?

Welke rol ziet u nog weggelegd voor België, de internationale gemeenschap en de VN-Mensenrechtenraad, om de trend te counteren?

In navolging daarvan kreeg ik graag ook meer info over de toestand van Raïf Badawi. De berichten bereiken ons immers dat diens toestand ongunstig evolueert, met nieuwe zweepslagen in het verschiet.

Ik heb een vergelijkbare vraag over de toestand van Ali Mohammed Baqir al-Nimr.

19.02 Minister Didier Reynders: Mijnheer de voorzitter, mevrouw Capoen, ik ben op de hoogte van de zogeheten slotbemerkingen van het Comité voor de Rechten van het Kind dat toeziet op de naleving van het kinderrechtenverdrag. Zoals elke verdragspartij dient ook Saoedi-Arabië periodiek te rapporteren aan het comité over de uitvoering van het kinderrechtenverdrag. In september jongsleden vond dan op basis van het Saudische rapport de zogeheten constructieve dialoog plaats tussen Saudi-Arabië en het Comité dat daarna zijn slotbemerkingen formuleerde.

Zoals gebruikelijk in dergelijke aanbevelingen formuleerde het Comité een reeks aanbevelingen. Ik deel de analyse en de bezorgdheden van het Comité, met name inzake kinderen en het strafrechtelijk systeem. De opvolging van aanbevelingen van de comités wordt sowieso systematisch opgenomen in bilaterale contacten. De rapportering en opvolging van aanbevelingen van comités van de VN kwamen trouwens aan bod in de Belgische interventie in het kader van de vorige UPR van Saudi-Arabië.

Het lot van minderjarig terdoodveroordeelden zoals Ali Mohammed al-Nimr, alsook van mensenrechtenverdedigers zoals Raïf Badawi worden op actieve wijze opgevolgd door zowel de Belgische

ambassade als de EU delegatie. Er zijn weinig nieuwe evoluties te melden in deze twee individuele dossiers. Zoals u weet werd Raïf Badawi veroordeeld tot 1 000 stokslagen en werd de uitvoering van deze straf na de eerste sessie van 50 stokslagen stopgezet, officieel wegens gezondheidsredenen. Wat betreft Ali Mohammed al-Nimr kan ik u medelen dat hij een goede behandeling krijgt in de gevangenis en dat de Saudische autoriteiten hebben verzekerd dat hij niet zal worden geëxecuteerd.

In een vorige commissievergadering heb ik al gezegd dat ik in rechtstreeks contact met mijn collega van Saoedi-Arabië de mogelijkheid heb gehad om een verdediging te presenteren voor Raïf Badawi zelf.

Zowel de EU als België blijven de mensenrechtensituatie in Saoedi-Arabië aankaarten tijdens bilaterale contacten. Ikzelf deed dat nog afgelopen zomer tijdens een bilateraal contact met mijn Saoedische ambtgenoot. Ik stel vast dat Saoedi-Arabië steeds meer openstaat voor een dialoog, wat een goede zaak is. Er blijven natuurlijk nog heel wat uitdagingen op het vlak van mensenrechten bestaan, al is er hier en daar vooruitgang, zoals overigens ook werd opgemerkt door het VN-comité voor de Rechten van het Kind. De rol van België en de EU bestaat erin om, zoals bij andere landen, systematisch mensenrechtenkwesaties aan te kaarten tijdens onze bilaterale contacten, alsook in multilaterale fora.

Ik probeer ook altijd om de Gewesten in België van concrete informatie te voorzien over de mensenrechtensituatie in verschillende landen en zeker in Saoedi-Arabië.

19.03 An Capoen (N-VA): Mijnheer de minister, bedankt voor uw antwoord.

Wij blijven dat natuurlijk samen met u opvolgen. Wij appreciëren ook de grote inspanningen die u reeds geleverd hebt voor die zaken in uw bilaterale en multilaterale contacten. Wij dringen erop aan om die inspanningen in de toekomst vol te houden, zeker aangezien wij kleine openingen en lichte vooruitgang merken. We kunnen u alleen maar aanmoedigen om in de toekomst inspanningen te blijven leveren.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

20 Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "un projet de traité contraignant négocié à l'ONU concernant les entreprises et les droits humains" (n° 14735)

20 Vraag van de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "een ontwerp van bindend VN-verdrag inzake bedrijven en mensenrechten" (nr. 14735)

20.01 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le vice-premier ministre, nous allons terminer par là où nous avons commencé. Ma question porte sur les discussions en cours sur un instrument juridique contraignant de l'ONU sur la question des entreprises et des droits humains.

Des discussions ont eu lieu la semaine du 25 octobre au sein du groupe de travail intergouvernemental sur les sociétés transnationales et autres entreprises en lien avec les droits de l'homme, mis en place au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève. Des pourparlers se sont tenus le mardi au sein de cette instance. Un hiatus évident est apparu entre la protection des droits des entreprises ou des investisseurs, conférée dans le cadre des accords commerciaux de libre-échange, dont nous avons longuement discuté tout à l'heure, et la capacité des États à protéger les droits humains, comme la santé ou l'environnement.

Il n'existe pas, à ce jour, de hiérarchie formelle entre le régime des traités de commerce et investissements et le régime de protection des droits humains. Les conflits se règlent aujourd'hui par l'interprétation de ces règles respectives dans des lieux de règlement des conflits séparés: d'un côté, la justice ordinaire, et de l'autre, les tribunaux ad hoc dont nous avons discuté cet après-midi.

Or, le devoir des États est de protéger les droits humains, un devoir établi dans le droit international mais difficile à faire garantir par les États en l'absence de mécanismes internationaux contraignants. Les mécanismes ISDS, et plus récemment ICS, n'incorporent nullement les préoccupations sociétales et privilégient strictement les intérêts des investisseurs – c'est leur but.

Lors des discussions, certaines voix se sont élevées pour donner la primauté à la protection des investisseurs. Ce sont des voix, je m'empresse de le dire, minoritaires. J'ose espérer que la position belge

ne suit pas cette ligne.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me confirmer que notre représentant au sein de ce groupe de travail à l'ONU à Genève met tout en œuvre pour élaborer, à terme, un traité de l'ONU établissant la primauté des droits humains sur les traités commerciaux et d'investissement? Quelle est la position de notre pays à ce sujet? Et quel processus interne la Belgique va-t-elle mettre en place afin de préparer sa position à défendre lors des négociations sur une première proposition de texte, qui est l'étape suivante du processus en cours à l'ONU?

Deuxièmement, rappelons-nous que la Belgique fait partie des 47 membres du Conseil des droits de l'homme jusque 2018. Quelles sont les futures échéances onusiennes pour faire aboutir ce traité sur les droits de l'homme et les entreprises? Ces discussions en cours à l'ONU vous incitent-elles à modifier votre attitude dans le soutien fédéral à la promotion de l'ICS dans le projet de traité TTIP?

20.02 **Didier Reynders**, ministre: Monsieur Hellings, étant donné la complexité à tous les niveaux de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme, les experts estiment que les discussions pourraient prendre des décennies. Outre la question des difficultés techniques sans précédent de l'élaboration d'un tel instrument, son éventuelle mise en œuvre soulève encore plus de questions. Une chose est cependant claire: étant donné ce qui précède, l'effet positif sur le respect des droits de l'homme sur le terrain, qui reste, à mon sens, notre priorité, reste à prouver. La prochaine échéance est la session de juin du Conseil des droits de l'homme où une nouvelle résolution devra prolonger le mandat du groupe de travail en question. Je vous invite à étudier davantage les tenants et aboutissants de l'initiative du groupe de travail ainsi que son programme de travail; vous constaterez que les discussions sont actuellement à un stade très peu avancé.

Pour rappel, la question du respect des droits de l'homme par les entreprises fait l'objet de discussions aux Nations unies depuis les années '70. C'est un sujet particulièrement sensible pour des raisons évidentes, une coopération entre entreprises, syndicats, ONG et États est un élément essentiel pour aboutir à un meilleur respect des droits de l'homme à travers le monde. C'est un sujet dont l'importance a été reconnue au plus haut niveau, avec la désignation par Kofi Annan en 2005 du professeur John Ruggie comme Représentant spécial du secrétaire général des Nations unies sur la question des entreprises et des droits de l'homme. Après six années de consultations avec toutes les parties prenantes, le professeur a présenté les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

Ces principes directeurs déclinent la responsabilité des États à protéger les droits humains, la responsabilité des entreprises à respecter les droits de l'homme et la nécessité que ces deux acteurs assurent des recours et remèdes pour les victimes de violations à travers 31 principes qui furent adoptés à l'unanimité par le Conseil des droits de l'homme, dans lequel siégeait la Belgique en juin 2011.

Un nombre croissant de pays à travers le monde, dont la Belgique et l'ensemble des États membres de l'Union européenne, sont actuellement en train de rédiger des plans d'action mettant en œuvre ces 31 principes.

L'initiative du groupe de travail dont vous faites état dans votre question a été développée en parallèle à celle des principes directeurs cités ci-dessus et en mine, d'une certaine façon, l'effectivité.

Si la création d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises peut paraître louable de prime abord, les intentions que cette initiative cache le sont, selon moi, beaucoup moins. Je vous rappelle que l'initiative dont question émane d'un groupe de pays qui ne se distinguent ni par la virginité de leur bulletin en matière de droits de l'homme, ni pour leur soutien de mécanismes visant à mieux mettre en œuvre les droits de l'homme sur leurs territoires respectifs. L'initiative vise, en effet, à déresponsabiliser les États de leurs obligations en matière de droits de l'homme en transférant la responsabilité au niveau des entreprises par le biais d'un instrument juridique, dont les contours sont d'autant plus flous qu'un tel instrument liant les entreprises au travers de divers systèmes juridiques n'a encore jamais vu le jour.

Sur ce point, la position de la Belgique et de l'Union européenne est claire. Ce sont en premier lieu les États qui sont responsables pour faire respecter les droits de l'homme sur leur territoire. Lorsqu'un État est signataire des traités internationaux en matière de droits de l'homme, que ce soit le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention internationale des droits de l'enfant, les conventions de l'OIT ou tout autre traité en la matière, il a le devoir de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour s'acquitter des obligations reprises dans lesdites conventions.

Le développement d'instruments additionnels, comme celui que vous évoquez dans votre question, sape la légitimité d'instruments existants comme ceux que je viens de citer, et déconstruit, de ce fait, des décennies de combat en matière de droits de l'homme.

Les défis en matière de respect des droits de l'homme par toutes les entreprises partout dans le monde restent importants. Nous ne le nions pas. Mais j'espère que mes explications vous permettront de mieux jauger le cynisme sous-jacent de l'initiative du groupe de travail que vous évoquez dans votre question. Consciente des défis, la Belgique poursuivra ses efforts pour mettre en œuvre les obligations en matière de droits de l'homme découlant des traités auxquels elle est partie.

Dans le cadre de la question du respect des droits de l'homme par les entreprises, notre pays, aux côtés des autres pays membres de l'Union européenne ainsi que d'un nombre croissant de pays à travers le monde, est actuellement en train de développer un plan d'action "entreprises et droits de l'homme", mettant en œuvre les principes directeurs développés en la matière au sein des Nations unies. Dans le cadre de celui-ci, l'État belge prend ses responsabilités en sensibilisant les entreprises à l'importance du respect des droits de l'homme dans le cadre de leurs opérations en Belgique mais aussi ailleurs, en développant une série d'initiatives pour encourager et aider les entreprises belges à mettre en œuvre leurs obligations de respecter les droits de l'homme dans leurs activités, et en prévoyant des actions en matière de recours pour les victimes de violations. Ce plan d'action est élaboré en coopération avec les ministères en prise sur le sujet au niveau fédéral, mais également avec les collègues compétents au niveau des Régions.

Voilà ce que je peux en dire. Il faut être très prudent parfois face à certaines initiatives qui pourraient aller à l'encontre d'une bonne application des dispositifs déjà mis en place au sein des Nations unies.

20.03 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse des plus circonstanciées, en particulier en ce qui concerne le calendrier et votre avis extrêmement développé.

Je comprends que vous éprouviez des réticences à participer à ce groupe de travail ad hoc formé par des États que vous considérez... N'en connaissant pas la liste exacte, je ne me prononcerai pas sur la validité de vos arguments. En tout cas, vous considérez qu'ils ne respectent pas les droits de l'homme et qu'ils n'ont pas pour objectif la primauté des droits humains sur ceux des investisseurs. Il n'empêche que la Belgique peut, de sa propre initiative, peut-être en dehors de ce groupe de travail, après ces décennies de discussions, promouvoir un mécanisme qui accorde systématiquement la primauté aux droits humains sur ceux des investisseurs.

J'estime que nous devons nous atteler à cette tâche, puisque se multiplient, comme vous le savez mieux que quiconque, des dispositifs de juridiction parallèle favorables aux multinationales. Il faudrait que l'ONU encadre ce système afin de garantir, *in fine*, que ce soient bien la santé, le droit à l'environnement sain, les droits humains en général qui prévalent sur les droits de l'investisseur.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

*La réunion publique de commission est levée à 18.05 heures.
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 18.05 uur.*